

GUIDE DE SAISIE DES DONNÉES issues du baguage d'oiseaux



Paris 2024 v.1.2

Muséum national d'Histoire naturelle / CRBPO
Campus Buffon -
43, rue Buffon,
3, allée des crapauds - Bât. 135
75005 Paris, France

Muséum national d'Histoire naturelle / CRBPO
1, avenue du Petit Château
91800 Brunoy, France

<http://crbpo.mnhn.fr>

<http://crbpoinfo.blogspot.com>

<https://crbpodata.mnhn.fr/>

Directeur du CRBPO: Pr Pierre-Yves Henry

Contacts

Romain Lorrilliere	CNRS	romain.lorrilliere@mnhn.fr	
Julien Laignel	MNHN	julien.laignel@mnhn.fr	
Pierre Fiquet	MNHN	pierre.fiquet@mnhn.fr	0169543615
Romain Provost	OFB	romain.provost@mnhn.fr	01 69 54 36 16



Les dessins de ce guide sont de *Lars Svensson*, extraits de *Measuring birds* édité par Deutsche Ornithologen-Gesellschaft ou de *Laurent Demongin*

Table des matières

Chapitre 1 Introduction

- 1.1. Conseils pour la saisie des données
- 1.2. Elaboration du guide

Chapitre 2 Données obligatoires

- 2.1. CENTRE = Centre de baguage
- 2.2. BAGUEUR = Nom du bagueur responsable
- 2.3. BG = Nom du bagueur vrai
- 2.4. SG = Stagiaire en formation
- 2.5. BAGUE = Numéro de bague
- 2.6. ACTION = Action de baguage
- 2.7. ESPECE = Espèce baguée
 - 2.7.1. Codes des espèces
 - 2.7.2. Codes pour les autres cas
 - 2.7.3. Code pour saisir une reprise signalée par un particulier et dont l'espèce n'est pas connue
- 2.8. DATE = Date de baguage
- 2.9. HEURE = Heure de baguage de l'oiseau
- 2.10. PAYS = Pays où est effectuée l'action de baguage, contrôle, reprise
 - 2.10.1. Saisie des données collectées à l'étranger
- 2.11. DEPT = Département où a lieu le baguage, contrôle, reprise
 - 2.11.1. Saisie des données collectées à l'étranger
- 2.12. LOCALITE = Commune où a lieu le baguage, contrôle, reprise
 - 2.12.1. Saisie des données collectées à l'étranger
- 2.13. LIEUDIT = Lieu-dit où est bagué l'oiseau
 - 2.13.1. Saisie des données collectées à l'étranger
- 2.14. LAT = Latitude & LON = Longitude
 - 2.14.1. Saisie des données collectées à l'étranger
- 2.15. SEXE = Sexe de l'oiseau
- 2.16. AGE = Age de l'oiseau, critères en main
- 2.17. THEME = Thème
- 2.18. THEME SESSION = Thème de la session

- 2.19. DS = Durée de la session de capture
- 2.20. FS = Effort de capture
- 2.21. HS = Heure du début de la session
- 2.22. GE = Type de piège
- 2.23. ID_PROG = Code du programme
- 2.24. COND REPR = Condition de la reprise ou du contrôle
- 2.25. CIRC REPR = Circonstance de la reprise ou du contrôle
- 2.26. MU = Etat de la mue
- 2.27. ES = Etat de santé de l'individu
 - 2.27.1. Etat de santé au relâcher
 - 2.27.2. Saisie d'une donnée de mortalité
 - 2.27.3. Biométrie des oiseaux morts et blessés

Chapitre 3 Données facultatives : biométrie et condition de l'oiseau

3.1. Plumage

- 3.1.1. LP = Longueur de l'aile
- 3.1.2. NT = Longueur de l'échancrure (notch)
- 3.1.3. P3 = Longueur de la 3^{me} rémige primaire
- 3.1.4. NP = Nombre de rémiges primaires
- 3.1.5. MUE RP = Mue des rémiges primaires
- 3.1.6. NS = Nombre de rémiges secondaires
- 3.1.7. LR = Longueur des rectrices
- 3.1.8. RB = Largeur de la rectrice externe
- 3.1.9. NR = Nombre de rectrices
- 3.1.10. FI = Longueur du filet d'une rectrice
- 3.1.11. FD = Longueur du filet de la rectrice droite
- 3.1.12. FG = Longueur du filet de la rectrice gauche
- 3.1.13. LH = Longueur de la huppe
- 3.1.14. CR = Barres de croissance

3.2. Bec

- 3.2.1. TB = Longueur de la tête et du bec
- 3.2.2. BC = Longueur du bec depuis la base du crâne
- 3.2.3. BN = Longueur du bec depuis la narine
- 3.2.4. BP = Longueur du bec depuis la base des plumes ou de la cire
- 3.2.5. BH = Hauteur du bec
- 3.2.6. EB = Epaisseur du bec
- 3.2.7. LX = Sens de croisement de la mandibule supérieure
- 3.2.8. EC = Ecartement inter-mandibulaire

3.2.9. TL = Taches linguales

3.2.10. MS = Couleur du palais

3.3. Tarse et ongle

3.3.1. LT= Longueur du tarse

3.3.2. ET = Epaisseur du tarse

3.3.3. LG = Longueur de l'ongle gauche

3.3.4. LD = Longueur de l'ongle droit

3.4. Œil

3.4.1. IR = Couleur de l'iris

3.5. Masse et adiposité

3.5.1. MA = Masse

3.5.2. AD = Adiposité

3.6. Sexe

3.6.1. CS = Critère en main permettant le sexage

3.6.2. PC = Présence d'une protubérance cloacale

3.6.3. PI = Présence d'une plaque incubatrice

3.7. Age

3.7.1. CA = Critère d'âge

3.8. Rémiz penduline

3.8.1. A2 = Couleur de l'alula

3.8.2. CP = Usure des couvertures primaires

3.8.3. RR = Usure des rémiges primaires

3.8.4. GD = Nombre de grandes couvertures retenues sur l'aile droite

3.8.5. GG = Nombre de grandes couvertures retenues sur l'aile gauche

3.8.6. MK = Présence de masque

3.8.7. MR = Mue chez la Rémiz penduline

3.9. DOM-TOM

3.9.1. VN = Ventre nu

3.9.2. P? = Plaque incubatrice douteuse

3.9.3. ER = Largeur de rachis

3.10. Prélèvements et condition sanitaire

3.10.1. TQ = Nombre de tiques

3.10.2. PRELEV_BIO=Prélèvements de tissus biologiques et fluides

3.10.3. PRELEV_PARASITE = Prélèvements de parasites externes

3.10.4. MUSCLE : Etat du muscle pectoral

3.11. Reproduction

3.11.1. NC = Numéro de nichoir

3.11.2. PO = Nombre d'oeufs de la nichée

3.11.3. PN = Nombre de poussins de la nichée

3.11.4. PA = Age des poussins de la nichée

3.12. Session

3.12.1. MI = Type d'habitat

3.12.2. DO = Dortoir

3.12.3. GESTION = Baguage dans le cadre d'une mesure de gestion

3.12.4. MEMO = Commentaires sur la donnée

3.12.5. MEMO SESSION = Commentaires sur la session

3.12.6. RE_SESSION = Repasse par session de baguage

3.12.7. HL = Heure de lâcher de l'oiseau

3.13. PREC DATE = Précision sur la date de la donnée

3.14. NF = Numéro du filet de capture

Chapitre 4 Données facultatives : marquages auxiliaires, marques lisibles à distance et électroniques

4.1. TYPE MARQUE = Type de marque

4.2. COULEUR GAUCHE = Marque couleur posée à gauche

4.3. COULEUR DROITE = Marque couleur posée à droite

4.4. SENS LECTURE GAUCHE = Sens de lecture des marques à gauche

4.5. SENS LECTURE DROIT = Sens de lecture des marques à droite

4.6. INSCRIPTION GAUCHE = inscriptions sur la marque gauche

4.7. INSCRIPTION DROITE = inscriptions sur la marque droite

Chapitre 5 Transmission des données des oiseaux déplacés (translocation)

5.1. ACTION = Action de baguage

5.2. Information sur la provenance/découverte

5.2.1. DATE DECOUVERTE = Date de la découverte de l'oiseau

5.2.2. PREC DATE DECOUVERTE = Précision sur la date de la découverte de l'oiseau

5.2.3. PAYS DECOUVERTE = Pays où a été découvert cet oiseau

5.2.4. DEPT DECOUVERTE = Département où a été découvert cet oiseau

5.2.5. LOCALITE DECOUVERTE = Commune où a été découvert cet oiseau

5.2.6. LIEUDIT DECOUVERTE = Lieu-dit où a été découvert cet oiseau

5.2.7. LAT DECOUVERTE, LON DECOUVERTE = Latitude et longitude du lieu-dit où a été découvert cet oiseau

5.3. Information sur la destination / relâcher

5.3.1. DATE RELACHER = Date du relâcher de l'oiseau

5.3.2. PREC DATE RELACHER = Précision sur la date du relâcher de l'oiseau

5.3.3. PAYS RELACHER = Pays où a été relâché cet oiseau

5.3.4. DEPT RELACHER = Département où a été relâché cet oiseau

5.3.5. LOCALITE RELACHER = Commune où a été relâché cet oiseau

5.3.6. LIEUDIT RELACHER = Lieu-dit où a été relâché cet oiseau

5.3.7. LAT RELACHER, LON RELACHER = Latitude et longitude du lieu où a été relâché cet oiseau

5.4. CAUSE TRANSLOCATION = La raison de la translocation de cet oiseau

Chapitre 6 La transmission et la circulation des données

6.1. Vers le CRBPO : l'importation des données

6.1.1. Envoi des données

6.1.2. Accusé de réception des données

6.1.3. Importation de données

6.1.4. Correction des erreurs

6.2. Vers les bagueurs : l'exportation des données

6.3. Au sujet des « fichiers erreurs »

6.4. Les mails « accusés de réception »

Chapitre 7 Anciennes variables et anciens codes

7.1. ANCIENS THEMES

7.2. LC = Longueur du corps

7.3. ES = Etat de santé

7.4. EX = Etat sexuel

7.5. MU = Mue

7.6. AS = Prélèvement sanguin

7.7. RE = Utilisation de la repasse

7.8. ANCIENNES COULEURS DE BAGUE

7.9. UN = Centre de soins à l'origine du baguage, contrôle, reprise

Chapitre 8 Mises à jour du guide de saisie

8.1. 2016

8.1.1. 2016 v.1

8.1.2. 2016 v.2

8.1.3. 2016 v.3

8.1.4. 2016 v.4

8.1.5. 2016 v.5

8.2. 2017

8.2.1. 2017 v.1

8.2.2. 2017 v.2

8.2.3. 2017 v.3

8.2.4. août 2017 v.4

8.3. 2018

- 8.3.1. mars 2018 v.1
- 8.3.2. mars 2018 v.2
- 8.3.3. novembre 2018 v.3
- 8.3.4. novembre 2018 v.4

8.4. 2019

- 8.4.1. mars 2019 v.1
- 8.4.2. mai 2019 v.2
- 8.4.3. mai 2019 v.3
- 8.4.4. octobre 2019 v.4
- 8.4.5. novembre 2019 v.5

8.5. 2020

- 8.5.1. avril 2020 v.1
- 8.5.2. mai 2020 v.2
- 8.5.3. juin 2020 v.3
- 8.5.4. octobre 2020 v.4
- 8.5.5. octobre 2020 v.5
- 8.5.6. octobre 2020 v.6
- 8.5.7. 31 décembre 2020 v.7

8.6. 2021

- 8.6.1. 15 février 2021 v.1
- 8.6.2. août 2021 v1.1
- 8.6.3. décembre 2021 v1.2

8.7. 2022

- 8.7.1. janvier 2022 v1.0
- 8.7.2. Avril 2022 v1.1
- 8.7.3. Juin 2022 v1.2
- 8.7.4. Juillet 2022 v1.3
- 8.7.5. Août 2022 v1.4
- 8.7.6. Novembre 2022 v1.5

8.8. 2023

- 8.8.1. Avril 2023 v1.1
- 8.8.2. Octobre 2023 v1.2
- 8.8.3. Novembre 2023 v1.3

8.9. 2024

- 8.9.1. Janvier 2024 v1.1
- 8.9.2. Janvier 2024 v1.2

Chapitre 9 Notes

Chapitre 10 Bibliographie indicative

Chapitre 1

Introduction

La saisie des données est une étape indispensable sinon primordiale dans l'acte de baguage.

Il est indispensable que la transcription et la saisie des données soient aussi bien maîtrisées que le baguage lui-même.

1.1. Conseils pour la saisie des données

Les données doivent impérativement être sur une seule feuille au format MS Excel© (.xls, .xlsx).

Utilisez uniquement les codes fournis dans ce guide pour vos en-têtes de colonnes.

**N'inventez pas de codes pour les données
obligatoires ou facultatives de ce guide**

Nous vous conseillons de saisir TOUTES vos données de baguage de TOUS vos suivis de TOUTES vos années, dans une MÊME FEUILLE du tableur utilisé.

De cette manière, elles vous seront plus facilement utiles, accessibles et exploitables pour des synthèses interannuelles. Cela peut sembler contre-intuitif, mais l'expérience vous confirmera que c'est le bon choix. Bien sûr si votre jeu de données contient plusieurs

centaines de milliers de lignes, il est alors justifié d'avoir plusieurs fichiers, un par suivi, car vous dépasserez les capacités de nombre de lignes de MS Excel¹.

Une donnée par ligne que ce soit un baguage, un contrôle ou une reprise. Une information par cellule. La première ligne contient les en-têtes de colonnes, pas de ligne vide entre les données, pas de colonne vide non plus, toujours mettre au moins un en-tête, dans la première cellule d'une colonne.

Pour éviter les problèmes de formatage du numéro de bague, de l'âge (par exemple +1A) ou de circonstance de reprise, sélectionner le format texte, proposé par MS Excel, pour l'ensemble des cellules des colonnes BAGUE, AGE et CIRC REPR.

Notez l'ensemble des informations en MAJUSCULES, sans accent ou autres signes.

Vous pouvez placer les colonnes dans l'ordre que vous souhaitez afin de faciliter la saisie des données.

Si, pour une meilleure exploitation de vos données, vous souhaitez créer des colonnes spécifiques à vos besoins, vous pouvez le faire en vous assurant que l'en-tête de colonne n'est pas identique à l'un de ceux du CRBPO. De cette façon, les colonnes qui vous seront propres ne seront pas importées dans la base et ne généreront pas de fichiers erreurs.

Saisissez vos données dans les meilleurs délais après la pose des bagues

Nous vous conseillons également d'envoyer vos données au **CRBPO** régulièrement tout au long de l'année :

- à la fin de votre SPOL MANGEOIRE
- à la fin de votre STOC
- à la fin de votre HALTE, VOIE...

sans attendre la fin de l'année

¹ Avec un tel fichier, contenant l'intégralité de vos données, il est indispensable de systématiquement travailler sur une COPIE de votre base de données lorsque vous souhaitez travailler vos données.

1.2. Elaboration du guide

Ce guide permet de transcrire les données de terrain des bordereaux papier sur un support informatique de façon à vérifier et intégrer les données automatiquement dans la base de données nationale du CRBPO.

Pour élaborer votre masque de saisie, utilisez comme en-tête de colonne le code noté en tête de chapitre.

Exemple : CENTRE – Centre de baguage

L'en-tête de colonne est en MAJUSCULE (exemple CENTRE), la définition de l'en-tête est située à droite (exemple Centre de baguage).

ATTENTION, 28 colonnes doivent impérativement être présentes à minima sur votre fichier informatique, à savoir :

CENTRE,
BAGUEUR,
BAGUE,
ACTION,
ESPECE,
DATE,
HEURE,
PAYS,
DEPT,
LOCALITE,
LIEUDIT,
LAT,
LON,
SEXE,
AGE,
THEME,
THEME SESSION,
DS,
FS,
HS,
GE,
ID_PROG,
COND REPR,
CIRC REPR,
MU,
ES,
BG,
SG.

Le CRBPO recommande vivement l'utilisation du masque de saisie de données avec Excel disponible sur le site internet² afin de minimiser le risque d'erreurs.

² <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article505>

Chapitre 2 Données obligatoires

Il s'agit de toutes les données obligatoires à fournir au CRBPO qui seront intégrées dans la base de données nationale.

Le mot écrit en majuscules dans le titre de chapitre correspond à l'en-tête de colonne exigé par le CRBPO sur vos fichiers de données. Le texte suivant le signe = décrit l'information de cette colonne.

Certains protocoles du PNRO exigent des données obligatoires supplémentaires. Nous invitons les participants à ces protocoles de relire les programmes disponibles sur le site du CRBPO.

2.1. CENTRE = Centre de baguage

Il s'agit du centre de baguage émetteur de la bague. C'est un code international fourni par EURING³.

Code	Centre émetteur	Code	Centre émetteur
AUW	Autriche, Vienne	HRZ	Croatie, Zagreb
BGS	Bulgarie, Soia	IAB	Italie, Bologne
BHS	Bosnie-Herzégovine, Sarajevo	ILT	Israël, Tel Haviv
BLB	Belgique, Bruxelles	ISR	Islande, Reykjavik
BYM	Biélorussie, Minks	LIK	Lituanie, Kaunas
CIJ	Channel Island, Jersey	LVR	Lettonie, Riga
	Zeiss		
CZP	chèque, Praha	MLV	Malte, La Valette
DEH	Allemagne, Hiddensee	MAR	Maroc, Rabat
DER	Allemagne, Radolfzell	NAW	Amérique du nord, Washington
DEW	Allemagne, Helgoland	NLA	Pays-Bas, Arnhem
DKC	Danemark, Copenhagen	NOS	Norvège, Stavanger
ESA	Espagne, San Sebastien	PLG	Pologne, Gdansk
ESC	Espagne, Catalan	POL	Portugal, Lisbonne
ESI	Ornithological Institute (ICO) Espagne, Madrid	ROB	Roumanie, Bucarest
ESS	SEO/Birdlife		
ETM	Estonie, Matsalu	RSB	Serbie, Belgrade
FPP	Afrique du Sud, Cap Town	RUM	Russie, Moscou
FRP	France, Paris	SFH	Finlande, Helsinki
FRS	France, Strasbourg	SKB	Slovaquie, Bratislava
GBT	Grande-Bretagne, Londres	SLL	Slovénie, Ljubljana
GRA	Grèce, Athènes	SVS	Suède, Stockholm
HES	Suisse, Sempach	TUA	Turquie, Ankara
HGB	Hongrie, Budapest	UKK	Ukraine, Kiev

³ <http://www.euring.org/>

2.2. BAGUEUR = Nom du bagueur responsable

Nom du responsable de la session⁴ de baguage, du programme (STOC, SEJOUR, ...), du programme personnel... Dans le cadre d'un Programme Personnel, cette personne n'est pas forcément un bagueur titulaire d'une autorisation de capture, c'est bien le responsable du projet.

Inscrire le NOM et le Prénom en toutes lettres, séparé par une virgule :

Exemple :

FIQUET, Pierre

2.3. BG = Nom du bagueur vrai

Il s'agit du nom du bagueur (opérateur possesseur d'une autorisation de capture valide) qui réalise l'opération de terrain (les mesures) ou qui supervise l'opération réalisée par un aide-bagueur dans le cadre d'une action de formation. Dans ce dernier cas, le nom du stagiaire doit apparaître dans la colonne SG (voir ci-dessous la section dédiée).

Cette colonne est à ajouter, en plus de la colonne BAGUEUR qui reste obligatoire (voir ci-dessus la section dédiée) et qui indique le responsable du programme.

Exemple :

GHISLAIN, Manon

⁴ Le terme de « session » de baguage fait référence à l'ensemble des informations recueillies lors d'une opération qui ne sont pas directement liés à un oiseau. C'est le cas du responsable de la session, mais aussi la date, le lieu, la méthode de capture utilisée, etc.

2.4. SG = Stagiaire en formation

Ce champ est obligatoire dans le cadre d'opération de formation de futurs bagueurs. Il faut indiquer le nom et le prénom du futur bagueur lorsque celui-ci réalise la totalité de l'action de baguage : identification, pose de la bague, et surtout la biométrie, ...

Exemple :

VALTREMONT, Clémence

2.5. BAGUE = Numéro de bague⁵

Cette information indique le numéro de la bague. Le point ou la virgule sont des caractères à enlever de même que tout autre caractère spécial.

5258974

JA258413

⁵ Formellement, un numéro de bague, pour qu'il soit unique à l'échelle mondiale, doit se comprendre comme étant l'information du centre de bague (CENTRE) et de la bague (BAGUE).

2.6. ACTION = Action de baguage

Le contrôle (C) concerne tout individu déjà porteur d'une bague qui repart dans le milieu naturel, immédiatement ou après un certain laps de temps. Il peut s'agir soit d'un auto-contrôle (l'oiseau a été bagué par le contrôleur), soit d'un allo-contrôle (l'oiseau a été bagué par quelqu'un d'autre).

La reprise (R) concerne tout individu porteur d'une bague et qui n'est plus actif dans le milieu naturel, soit il est mort, soit il est détenu en captivité ou toute autre situation qui fait que l'individu ne rejoindra plus le milieu naturel.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Action de baguage
B	Baguage
C	Contrôle (d'un oiseau vivant déjà bagué)
R	Reprise (d'un oiseau mort)
BREDOUILLE	Pour signifier une session sans aucune capture
SANS	Pour signifier une capture mais sans pose de bague
PERDUE	Pour signifier une bague perdue
DETROUTE	Pour signifier une bague détruite

Les sessions de capture qui n'ont donné lieu à aucune capture peuvent être importées dans la base de données. La cellule de la colonne ACTION est remplie avec BREDOUILLE. Les informations concernant cette session doivent être renseignées selon le protocole choisi (pression de capture, milieu, ...).

Il est également possible de renseigner des captures d'oiseaux relâchés sans bague. La cellule de la colonne ACTION est remplie avec SANS. Toutes les informations recueillies sur l'individu doivent être indiquées SAUF pour les colonnes CENTRE et BAGUE. Cela peut se produire dans plusieurs cas, par exemple :

- Vous ne disposez pas de la bague adéquate (et l'oiseau repart sans bague)
- L'oiseau vous échappe avant d'être bagué (valable uniquement pour les oiseaux en main vraiment capturés, pas ceux qui évitent le piège, qui rebondissent dans le filet, etc)
- Vous participez dans un programme personnel comme bagueur spécialiste, et l'espèce capturée n'entre pas dans les espèces cibles de ce programme
- Vous capturez un oiseau domestique que vous ne souhaitez pas marquer (pigeon domestique, canaris, perruche ondulée...)

2.7. ESPECE = Espèce baguée

2.7.1. Codes des espèces

Chaque oiseau déterminé et bagué est généralement codifié à l'aide des 3 premières lettres de son nom de GENre et des 3 premières lettres de son nom d'ESPèce. Ce code est en majuscule. Cependant, certaines espèces européennes ont le même code que des espèces africaines ou présentes dans les DOM-TOM. La base de données du CRBPO étant unique, il est alors obligatoire d'appliquer une autre règle pour éviter les doublons. Ainsi, le code des 2 espèces s'écrit en prenant les 3 premières lettres du GENre et les 3 dernières lettres de l'espECE. Quelques rares cas de doublons de second degré exigent une autre solution consistant à prendre les 2 premières lettres du GENre et les 4 premières lettres de l'ESPEce.

Les codes des espèces et des principales sous-espèces capturées par les bagueurs sont fournis dans le document Codes des espèces, tailles et types de bagues recommandés accessible sur le site du CRBPO. Pour les espèces qui ne sont pas référencées dans cette liste, il est nécessaire de consulter le document relatif aux Codes CRBPO des oiseaux du monde ou le CRBPO.

2.7.2. Codes pour les autres cas

La taxonomie étant en constante évolution et pour des raisons d'historicité, plusieurs taxons désormais considérés comme des espèces doivent être saisi avec un code sous-espèce afin d'être différenciés dans la base du CRBPO.

Seuls les individus au phénotype typique doivent être saisis comme tel (ne pas utiliser la localité de capture pour déterminer la sous espèce). Ainsi, pour certains taxons, seuls les mâles nuptiaux peuvent être identifiés au niveau de la ssp. (MOTFLA, SYLCAN...). En revanche, il n'est pas nécessaire de saisir le code de sous-espèce type dans les régions où un seul taxon est connu. Par exemple, pour le bruant des roseaux dans l'ensemble de la France on notera EMBSCH mais en zone méditerranéenne où 2 taxons sont présents en sympatrie une partie de l'année, il peut s'avérer utile de distinguer les deux formes, respectivement EMBSCHSCH et EMBSCHWHI.

Le CRBPO ne recommande pas d'identification subspécifique en se basant uniquement sur la biométrie (vous pouvez bien entendu utiliser la cellule mémo). Comme pour l'identification du sexe par la taille, ces informations pourront être retrouvées à l'analyse et on ne peut jamais être certain de ne pas être en présence d'un individu hors normes ou originaire de populations sous échantillonnées. Pour les cas d'individus intermédiaires (zones d'intergradations) et les hybrides, il est nécessaire de consulter le CRBPO.

Attention : seuls sont autorisés au baguage,
les individus dont l'espèce est clairement
identifiée.

2.7.3. Code pour saisir une reprise signalée par un particulier et dont l'espèce n'est pas connue

Le code pour une espèce indéterminée est SPESPE, même si vous n'êtes pas le découvreur n'oubliez pas de saisir votre nom dans la colonne bagueur sinon vous ne recevrez pas les informations de baguage. La colonne thème session doit être laissé Vide ou HORS THEME.

2.8. DATE = Date de baguage

La date est codée sous la forme JJ/MM/AAAA en respectant le format standard DATE de MS Excel.

2.9. HEURE = Heure de baguage de l'oiseau

L'heure est indiquée sous la forme HH:MM en respectant le format standard HEURE de MS Excel.

Si l'heure est inconnue, laissez la cellule vide.

2.10. PAYS = Pays où est effectuée l'action de baguage, contrôle, reprise

Cette colonne indique le pays où est réalisée la donnée. Le pays n'est pas forcément le pays au sens politique du terme (exemple des DOM-TOM). Ce renseignement est obligatoire pour les données de contrôle et de reprise. A noter que tout contrôle ou reprise en dehors du sol français doit être transmis au centre du pays concerné et non au CRBPO.



Fig 2.1 PAYS=TAAF, capture d'Océanite de Wilson en Terre Adélie (Jérôme Fournier)

Pour les pays d'Afrique, ou Monaco :

Code	Pays	Code	Pays	Code	Pays
AG	Algérie	FR	France	TO	Tunisie
NM	Mauritanie	SC	Seychelles	NU	Sénégal
QQ	Cameroun	EM	Mali	FT	Tchad
PY	Côte d'Ivoire	MA	Maroc	WR	Monaco

Nous consulter pour les autres pays. Sur le site d'EURING⁶, ce code correspond aux 2 premières lettres de la colonne Place Code (ex. Afghanistan : GN).

Pour les DOM-TOM :

Code	Pays	Code	Pays
FR	Réunion	FR	Mayotte
FR	Guyane	FR	Martinique
FR	Guadeloupe		

Nous consulter pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Vallis et Futuna, Clipperton et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).

2.10.1. Saisie des données collectées à l'étranger

La colonne PAYS est à remplir obligatoirement

Tous les codes PAYS sont téléchargeables sur le site d'EURING⁷.

Code 2 caractères en général 2 lettres pour la plupart des pays. Ce code correspond aux 2 premières lettres de la colonne Place Code.

Exemples :

- Allemagne DE
- Belgique BL
- Espagne ES
- Italie IA
- Royaume-Uni GB

⁶ <https://app.bto.org/eurincodes/place.jsp>

⁷ <https://app.bto.org/eurincodes/place.jsp>

Pour les données en mer en dehors des eaux côtières territoriales ou pour certaines îles non codées, il faut nous consulter pour connaître le code pays à utiliser.

Astuce : aidez-vous des outils cartographiques en ligne (p. ex. Google Earth, Google maps...) pour visualiser les lieux afin de les encoder au mieux, notamment pour identifier les « départements », les noms exacts de communes, les coordonnées géographiques.

2.11. DEPT = Département où a lieu le baguage, contrôle, reprise

Cette information correspond au code du département et non à son nom. Quelques exemples de codes : pour l'Ain : 01 et non pas 1, pour la Corse-du-Sud : 2A, pour la Haute-Corse : 2B et pour les départements comme l'Ain (01) jusqu'à l'Ariège (09).

Pour les DOM-TOM le code département est :

Code	Pays	Code	Pays
974	Réunion	978	Saint-Barthélemy
973	Guyane	976	Mayotte
972	Martinique	975	Saint-Pierre et Miquelon
971	Guadeloupe		

Nous consulter pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Vallis et Futuna, Clipperton et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).



Fig 2.2 : DEPT = 971, Sucrier à ventre jaune (Anthony Levesque)

2.11.1. Saisie des données collectées à l'étranger

La colonne DEPT est à remplir obligatoirement SAUF pour les pays sans département EURING

Tous les codes DEPT sont téléchargeables sur le site d'EURING⁸. Code à 2 caractères en général, 2 chiffres ou lettres pour la plupart des pays.

Sur le site d'EURING, ce code correspond aux 2 dernières lettres/chiffres de la colonne Place Code.

Remarque : cette subdivision ne correspond pas nécessairement aux départements proprement dit et ne correspond pas forcément aux administrations territoriales en vigueur actuellement, selon le pays, il peut correspondre à la région, à la province, au comté...

Certains pays ne possèdent pas de subdivisions « département EURING », cette colonne doit alors être laissée « Vide ».

Exemples :

Algérie

Estonie

Lettonie

Libye

Lituanie

Mali

Sénégal

Tunisie

Astuce: aidez-vous des outils cartographiques en ligne (p. ex. Google Earth, Google maps...) pour visualiser les lieux afin de les encoder au mieux, notamment pour identifier les 'départements', les noms exacts de communes, les coordonnées géographiques.

⁸ <https://app.bto.org/eurincodes/place.jsp>

2.12. LOCALITE = Commune où a lieu le baguage, contrôle, reprise

Il s'agit du nom officiel de la commune, telle que l'édite l'INSEE⁹. En cas de changement de nom de communes, le nom à appliquer est celui en vigueur à la date de l'action. L'écriture de la commune doit être en majuscules sans caractères spéciaux (é, à, ç) en toute lettre (pas d'abréviation : ST : SAINT, / : SUR, ...). Cette liste des localités peut être trouvée sur le site officiel de l'INSEE. La typographie à utiliser est celle définie par les exemples ci-dessous.

Exemples
SERLEY
SAINT-REMY
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
CHALON-SUR-SAONE
CULLES-LES-ROCHES
CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE
ISSY-L'EVEQUE
SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES
RACINEUSE (LA)
CHAPELLE-DE-BRAGNY (LA)
ISLE-ADAM (L')

2.12.1. Saisie des données collectées à l'étranger

La colonne LOCALITE est à remplir exclusivement pour la SUISSE et l'ESPAGNE : à remplir avec le nom de la commune. L'orthographe de référence utilisée est identique à celle utilisée pour les communes françaises.

Pour tous les autres pays : cette colonne doit être laissée vide. Le nom de localité doit alors être saisi dans la colonne LIEUDIT (voir ci-dessous).

⁹ <http://www.insee.fr/fr/information/2016807>

2.13. LIEUDIT = Lieu-dit où est bagué l'oiseau

Le Lieu-dit est une information propre au bagueur. Il n'existe pas de code précis, c'est un champ libre, idéalement constitué pour partie d'un nom de lieudit identifiable sur les cartes IGN¹⁰.

Il est **indispensable** de conserver la même dénomination (avec exactement la même orthographe) pour un même lieu-dit au fil du temps car c'est dans la majeure partie des cas la même information qui permet de distinguer différents sites suivis au sein d'une même commune. Sachez qu'en cas de contrôle/reprise à l'étranger, ces informations seront transmises en l'état aux centrales de baguage.

Les coordonnées géographiques doivent être celles du barycentre du lieu-dit. Il ne peut exister qu'un seul couple de coordonnées géographiques par lieu-dit. Ainsi, pour que des sites soient distingués par leurs coordonnées géographiques (au sein d'une commune), il est indispensable que chacun soit un lieu-dit individualisé.

Par ailleurs, le point-virgule **ne doit pas être utilisé**.

Dans le cas où aucun nom de lieu-dit ne peut être proposé, vous pouvez le nommer en utilisant ses coordonnées géographiques en les codant sous cette forme :

LIEUDIT
LAT = 45.215750 LON = 0.125487

N'oubliez pas d'indiquer ces mêmes coordonnées respectivement dans les codes LAT et LON.

Il est possible de personnaliser votre lieu-dit (ex. LA RACINEUSE) dès lors que vous avez plusieurs stations sur ce même lieu-dit (ex. LA RACINEUSE-LA GRANDE HAIE, LA RACINEUSE-LA PETITE MARE, LA RACINEUSE-NICHOIR 1). Dans tous les cas, il faut absolument que les coordonnées géographiques utilisées pour un lieu-dit soient toujours les mêmes.

Exemples
LA RACINEUSE
LA RACINEUSE-LA GRANDE HAIE
LA RACINEUSE-LA PETITE MARE

¹⁰ <http://www.geoportail.fr>

LA RACINEUSE-NICHOIR 1

Pour les suivis de nichoirs (ou d'aire), il faut un nom de lieu-dit par nichoir afin de pouvoir les géoréférencer individuellement (indispensable pour les analyses de capture-capture spatialisées). Pour les données récoltées dans le cadre du STOC ce nom est imposé (cf protocole sur le site du CRBPO), il doit apparaître sous la forme « Station STOC n°XXX» (X le N° qui vous a été attribué pour la station).

2.13.1. Saisie des données collectées à l'étranger

La colonne LIEUDIT est un champ libre mais elle doit correspondre dans la mesure du possible au nom du lieu de l'observation.

Pour les pays pour lesquelles la colonne LOCALITE n'est pas renseignée, cette dernière doit être renseignée ici suivie du nom de lieu-dit et séparé par une virgule. P. ex. Sidi R'bat, Oued Massa, Embouchure

Remarque : évitez autant que possible les doublons de noms de lieux

2.14. LAT = Latitude & LON = Longitude

Les champs LON et LAT sont uniquement à remplir si le champs LIEUDIT est renseigné.

Si le champs LIEUDIT est laissé vide, les coordonnées géographiques (que vous saisissez) ne sont pas enregistrées dans la base. Dans ce cas-là, dans la base sera enregistré les coordonnées du barycentre de la commune.

Les coordonnées géographiques sont indiquées en degrés décimaux ou degrés, minutes, secondes. L'ouest est codé par un W. Indiquez les coordonnées précise du barycentre de la station ou du lieu-dit et utiliser toujours les mêmes coordonnées pour un même nom de lieu-dit ou de station.

Ainsi, les coordonnées du Jardin des Plantes à Paris sont :

Colonne LAT	Colonne LON
+48.8438	+2.3602
N48°50'38"	E02°21'37"

2.14.1. Saisie des données collectées à l'étranger

Renseignez les coordonnées géographiques, avec le maximum de précision !

2.15. SEXE = Sexe de l'oiseau

Le CRBPO ne recommande pas le sexage des passereaux par la biométrie.

Les cellules vides sont interdites. Les seuls codes possibles sont :

Code	Sexe
?	Inconnu
F	Femelle sûre
M	Mâle sûr
F?	Femelle probable
M?	Mâle probable



Fig 2.3 : SEXE = F?, Bécasseau maubèche (Pierre Rousseau)

2.16. AGE = Age de l'oiseau, critères en main

Les cellules vides sont interdites. Il s'agit de l'âge de l'oiseau déterminé en main, lors de la manipulation et NON de l'âge réel de l'oiseau calculé a posteriori.

Codés sur 3 caractères maximum, les seuls codes possibles sont :

Code	Age
PUL	Oiseau né au cours de l'année civile, capturé au nid ou hors du nid mais dont la croissance des plumes de vol n'est pas terminée (restes de fourreaux encore présents à la base des rémiges primaires).
1A	Oiseau né au cours de l'année civile et dont la croissance des plumes de vol (rémiges primaires) est terminée (hors mue post-juvénile complète).
2A	Deuxième année civile (jusqu'à 9A possible)
1A?	Première année civile probable
2A?	Deuxième année civile probable (jusqu'à 9A? possible)
+1A	Plus de un an
+2A	Plus de deux ans (jusqu'à +8A possible)
+1?	Plus de un an probable
+2?	Plus de deux ans probable (jusqu'à +9? possible)
	Avec la même logique, il est possible de coder jusqu'à 9A, 9A?, +9A, +9?
VOL	Oiseau volant



Fig 2.4 : AGE = 1A, Epervier d'Europe mâle (Philippe Delaporte)

2.17. THEME = Thème

Cette information n'est obligatoire que pour SPOL non coordonné, GIBIER et PROG PERS. Ce code est spécifique à chaque capture. Le code à utiliser dans cette colonne correspond au statut de l'espèce capturée par rapport au THEME SESSION (espèces cibles du programme). Un CERRIS capturé lors d'une session PROG PERS sera noté en PROG PERS, alors qu'un ERIRUB capturée lors de cette même session sera notée en HORS THEME. En complément, lors d'une session concernant un SPOL Effraie, il n'est nul besoin de remplir



Fig 2.5 : THEME = PROG PERS, programme national sur le grimpereau des bois 2011-2017 (Jérôme Fournier)

la colonne THEME puisqu'on sait déjà de quelle espèce il s'agit.

2.18. THEME SESSION = Thème de la session

Cette information obligatoire se réfère au Programme National de Recherche Ornithologique (PNRO). Ce code est spécifique à chaque session. Le code à utiliser dans cette colonne est celui de la justification du montage de la session. Il est donc toujours le même quelque soit l'espèce capturée.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Thèmes
ACROLA	Programme Phragmite aquatique
EFFRAIE	Programme SPOL Effraie des clochers
FLASH	Afflux exceptionnel
GIBIER	Programme sur les espèces gibiers
HORS THEME	Captures incidentes hors thèmes officiels
MANGEOIRE	SPOL Mangeoire
PASDOM	Programme SPOL Moineau domestique
PHENO	Programme sur la migration
PROG PERS	Programme personnel
RARE	Programme sur les oiseaux rares
REHABILITATION	Programme pour les centres de soin (depuis 2024)
SEJOUR	Programme sur la migration
SMAC-1	Programme Alouette des champs (capture opportuniste)
SMAC-2	Programme Alouette des champs (station régulière)
SPOL	Programmes SPOL
STAGE	Réservé aux stages de qualification et de formation autorisés par le CRBPO
STOC	STOC Capture
STOC ROZO	STOC Capture adapté aux roselières
VOIE	Programme sur la migration

2.19. DS = Durée de la session de capture

Il s'agit de la durée d'une session mesurée de l'ouverture depuis le déploiement du premier système de capture (HS) à la fermeture de ce dernier. Elle se note comme l'heure. La précision des données est toute relative, en d'autres termes, il est inutile de noter les heures à la minute près. Elle doit être indiquée conjointement avec les données FS, HS et GE.

2.20. FS = Effort de capture

Il s'agit de l'effort de capture selon le type de piège utilisé. FS doit être utilisé conjointement avec les données DS, HS et GE.

Selon le type de piège utilisé, l'unité de mesure à utiliser pour l'effort de capture FS est :

Code	Unité de mesure
A LA MAIN	Nombre de personnes impliquées
AU NID	« Vide »
BALCHATRI	Nombre
CANONNET	Surface du filet en m ²
CAGE-PIEGE	Nombre
CLAPNET	Nombre
CORRAL	Surface de l'aire de rabattage en m ²
EPUISETTE	Nombre
FILET HORIZONTAL	Surface en m ²
FILET RABATTANT	Surface en m ²
FILET VERTICAL	Longueur en m
FILETS SUPERPOSES	Surface en m ²
INCONNU	« Vide »
MATOLE	Nombre
NOEUD COULANT	Nombre
TRAPPE HELGOLAND	Surface de l'entrée en m ²
WOOSHNET	Surface du filet en m ²



Fig 2.6 : FS = 1, une matole armée (en arrière-plan, pose d'un clapnet) (Jérôme Fournier)

2.21. HS = Heure du début de la session

Elle correspond à l'heure du déploiement du premier système de capture. Elle se note comme l'heure. La précision des données est toute relative, en d'autres termes, il est inutile de noter les heures à la minute près. Elle doit être indiquée conjointement avec les données FS, DS et GE.

2.22. GE = Type de piège

Les seuls codes possibles sont :

Code	Piège
A LA MAIN	Oiseau capturé à la main
AU NID	Oiseau capturé au nid
BALCHATRI	Oiseau capturé au balchatri
CANONNET	Oiseau capturé au canonnet
CAGE-PIEGE	Oiseau capturé à la cage-piège
CLAPNET	Oiseau capturé au clapnet
CORRAL	Oiseau capturé au corral
EPUISSETTE	Oiseau capturé à l'épuiette
FILET CANOPEE	Oiseau capturé avec un filet canopée
FILET HORIZONTAL	Oiseau capturé au filet horizontal
FILET RABATTANT	Oiseau capturé au filet rabattant
FILET VERTICAL	Oiseau capturé au filet vertical
FILETS SUPERPOSES	Oiseau capturé dans des filets superposés
INCONNU	Aucune information recueillie
MATOLE	Oiseau capturé à la matole
NASSE	Oiseau capturé à la nasse
NETGUN	Oiseau capturé au netgun
NOEUD COULANT	Oiseau capturé grâce à un noeud coulant
SOINS	Oiseau 'capturé' en Centre de Soins
TRAPPE HELGOLAND	Oiseau capturé à la trappe Helgoland
WOOSHNET	Oiseau capturé au wooshnet
AUTRE	Oiseau capturé à l'aide d'une autre méthode



Fig 2.7 : GE = CLAPNET, Clap-net poteau pour la capture de la gorgebleue à miroir (Jérôme Fournier)

2.23. ID_PROG = Code du programme

Il s'agit du numéro de programme attribué lors d'un programme personnel ou du numéro de la station STOC Capture, PHENO et SEJOUR.

2.24. COND REPR = Condition de la reprise ou du contrôle

La colonne condition de reprise est obligatoire pour les contrôles ET les reprises.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Condition de reprise
0	Totalement inconnues
1	Mort sans informations sur la date de la mort
2	Mort récente (depuis moins d'une semaine) (à l'exclusion des morts lors des opérations de baguage, → code 8)
3	Mort ancienne (depuis plus d'une semaine)
4	Trouvé malade, blessé et relâché (à l'exclusion des blessés lors des opérations de baguage, → code 8)
5	Trouvé malade, blessé et non relâché ou sans information sur la remise en liberté
6	Vivant et probablement en bonne santé mais gardé en captivité
7	Vivant et en bonne santé et relâché en dehors d'une action de baguage, incluant tous les contrôles à distance ¹¹
8	Contrôlé lors d'une action de baguage par un bagueur (quel que soit l'état de santé au relâcher : bonne santé, blessé ou mort)
9	Vivant et en bonne santé mais pas d'information sur son sort

¹¹ Dans le cas où l'observation est faite SANS capture (lecture de marques, par exemple), le statut de l'informateur (bagueur ou non) n'a pas d'importance. Ainsi si un bagueur réalise un contrôle couleur le code à utiliser est 7.

2.25. CIRC REPR = Circonstance de la reprise ou du contrôle

La colonne circonstance de reprise est obligatoire pour les contrôles ET les reprises.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Circonstance de reprise
Divers	
99	Aucune information, ni sur l'oiseau trouvé ou non, vivant ou mort
00	Trouvé, l'oiseau ou son corps non mentionné dans l'information de reprise
01	Trouvé, l'oiseau ou son corps mentionné dans l'information de reprise (incluant les jeunes tombés du nid)
02	Bague trouvée seule sans qu'a priori elle ait été déplacée
03	Bague et patte trouvées sur le terrain
06	Trouvé sur un bateau sans mention précise telle que pris dans les filets de pêche, ...
07	Attiré par des animaux domestiques
08	Tué ou très abîmé par un bagueur lors de la capture ou de la manipulation
09	Découverte due au marquage (emmêlé par la bague, infecté au niveau de la bague, ...)
Tiré au fusil	
10	Tiré mais pas pour les raisons → codes 12 à 16
11	Trouvé tiré
12	Tiré pour protéger des récoltes, des élevages, ...
13	Tiré dans le cadre d'opérations de protection de la nature (protection d'espèces sensibles, ...)
14	Tiré dans le cadre de protection d'activités humaines (aviation, réservoir d'eau potable, ...)
15	Tiré pour le commerce de plumes, d'animaux naturalisés ou dans le cadre de prélèvements scientifiques
16	Tiré pour lire la bague ou le marquage
19	Tiré, prélevé ou autres mentions indiquant que l'oiseau a été tué par le tir dans la majorité des cas
Intentionnellement par l'homme (mais pas au fusil)	
20	Capturé, piégé ni pour l'ornementation ni dans le cadre de protection, ... y compris les captures faites par les bagueurs
21	Capturé vivant pour être mis en cage
22	Capturé ou empoisonné pour protéger des récoltes, des élevages, ...

23	Capturé ou empoisonné dans le cadre de protection de la nature (autres espèces. ...)
24	Capturé ou empoisonné dans le cadre de protection humaine
25	Capturé ou empoisonné pour le commerce de plumes, d'animaux naturalisés ou dans le cadre de prélèvements scientifiques
26	Capturé ou empoisonné parce que bagué ou marqué
27	Trouvé dans un nichoir ou toute autre structure destinée aux oiseaux et d'origine humaine
28	Bague métal lue à distance (pour les autres types de marque, → code 80 et suivant)
Accidentellement par l'homme (pollution)	
30	Victime de produits pétroliers
31	Victime de déchets d'origine humaine (boîtes, vieilles lignes de pêche, substances collantes, ...)
32	Pris dans des structures d'origine humaine non destinées à capturer des animaux (fils barbelés, ...)
33	Pris dans des filets de protection de culture
34	Capturé accidentellement dans des pièges destinés à d'autres espèces (belettières, hameçons, filets de pêche, ...)
35	Electrocuté
36	Victime de radioactivité
37	Victime d'un empoisonnement chimique dont l'agent polluant a été identifié
38	Victime d'un empoisonnement chimique dont l'agent polluant n'a pas été identifié
Accidentellement par les activités humaines sauf la pollution	
40	Victime de trafic routier
41	Victime de trafic ferroviaire
42	Victime de trafic aérien
43	Collision contre un petit équipement humain (câbles, fils aériens, gréements, ...)
44	Collision contre une paroi vitrée ou transparente
45	Collision avec un gros équipement humain (pont, tour, immeuble, ...)
46	Pris dans un équipement humain non destiné à la capture (trouvé dans une maison, poulailler...)
47	Attiré par des sources lumineuses
48	Récupéré au cours d'activités humaines (industrielles, agricoles, forestières, sportives, militaires, ...)
49	Noyé dans un réservoir d'eau artificiel
91	Trouvé près d'une éolienne
Causes naturelles : Maladies, ...	
50	Contusions, fractures, traumatisme
51	Malformations (congénitales, physiques ou tumorales)
52	Victime d'infections fongiques
53	Victime d'infections virales

54	Victime d'infections bactériennes
55	Victime d'endoparasites
56	Victime de botulisme
57	Victime d'empoisonnement par dinoflagellés
58	Infection virale, fongique, bactérienne ou botulisme, endoparasitisme sans indication précise de la cause du décès
59	Rapport vétérinaire établi sans conclusion catégorique concernant la ou les causes du décès
Victime d'un animal autre que l'homme	
60	Victime d'un animal inconnu
61	Victime d'un chat
62	Victime d'un autre animal domestique ou par un animal en captivité
63	Victime d'un mammifère sauvage ou feral (y compris les furets retournés à l'état sauvage)
64	Victime d'un rapace diurne ou nocturne identifié
65	Victime d'un rapace diurne ou nocturne non identifié
66	Victime d'un oiseau d'espèce différente
67	Victime d'un oiseau de même espèce
68	Victime d'un reptile, un amphibien ou un poisson
69	Victime d'un arthropode
Autres circonstances naturelles	
70	Trouvé noyé
71	Enchevêtré dans un objet naturel
72	Prisonnier dans une cavité naturelle
73	Collision avec un obstacle naturel
74	Conditions climatiques extrêmes : froid
75	Conditions climatiques extrêmes : chaleur
76	Mauvais état physiologique, torpeur, famine ou soif sans indication des causes ayant entraîné ces états
77	Pris dans la glace
78	Phénomène climatologique violent
Identifié sur le terrain grâce à autre chose que la bague métal	
80	Identifié grâce à autre chose que la bague métal
81	Identifié grâce à des bagues couleurs ou gravées
82	Identifié grâce à un collier
83	Identifié grâce à des marques alaires
84	Identifié grâce à un émetteur radio
85	Identifié grâce à un émetteur satellite
86	Identifié grâce à un transpondeur
87	Identifié grâce à une marque nasale
88	Identifié grâce au numéro de bague peint sur les plumes de vol
89	Identifié grâce à des colorations de plumes

2.26. MU = Etat de la mue

Code à un seul caractère. La mue active est définie comme la présence de plumes en croissance. Pour les oiseaux en mue active, le code le plus élevé doit être utilisé : REMIGES > QUEUE > CONTOURS.

Exemple : pour un adulte en mue des rémiges secondaires et primaires, de la queue et des plumes de contours, on notera R. Pour un jeune en mue des rémiges tertiaires, des plumes de contours et de quelques rectrices, on notera Q.

Il est important de bien identifier la mue post-juvénile car cela permettra de caractériser les variations de phénologie de mue post-juvénile, en distinguant les individus ne l'ayant pas encore commencée (utilisation du code J) de ceux l'ayant déjà finie (utilisation du code O).

MU devient obligatoire dans les protocoles STOC et PHENO (il l'était déjà pour SEJOUR), et est recommandé dans les autres protocoles (en particulier VOIE). *Il faut donc bien saisir les « 0 » (les individus sans mue), car l'analyse de la phénologie se base sur le pourcentage d'individus en mue.*

Les seuls codes possibles sont (codes valides à partir de 01/2016¹²):

Code	Etat de la mue	Description
J	Pas de mue active	Juvenile AVANT la mue post-juvénile.
O (zéro)	Pas de mue active	Réservé aux individus après la mue post-juvénile, avant/après la mue post-nuptiale et aux individus d'âge inconnu ¹³
C	En mue	Mue active des plumes de Contours (tectrices) ¹⁴
Q	En mue	Mue active de la Queue (rectrices)
R	En mue	Mue active des Rémiges, à l'exclusion des rémiges tertiaires
« Vide »	Aucune information recueillie	

Cas des espèces avec peu ou pas de mue post-juv en Europe : Phragmites, Locustelles, Hypolaïs, Hirondelles. Pour ces espèces le code J serait réservé aux individus peu après

¹² Les anciens codes sont disponibles dans le Chapitre 7 Anciennes variables et anciens codes.

¹³ Les individus avec une **mue suspendue**, avec un mélange de plumes anciennes et neuves, sont inclus dans cette catégorie. Pour les espèces où le plumage juvénile est **difficile à distinguer du plumage post-juvénile** (p. ex. rousserolles), utiliser ce code si vous ne pouvez pas attribuer le code J avec certitude.

¹⁴ Attention aux PUL en fin de croissance qui sont à coder J, et non pas C.

l'envol :

- Ventre nu : code J
- Ventre avec plumes en fourreaux : code C
- Ventre couvert de plumes : code 0 (ou C si tectrices renouvelées ailleurs sur le corps)

2.27. ES = Etat de santé de l'individu

2.27.1. Etat de santé au relâcher

L'état de santé rapporte la condition dans laquelle se trouve l'individu au moment présumé de sa libération. La variable ES sert à documenter l'état des oiseaux capturés, et les éventuels dommages non-intentionnels liés à la capture, la contention et la manipulation (y compris prédation dans les pièges), et leur impact sur le devenir des oiseaux.

Cette information est obligatoire pour toute capture.

Les seuls codes possibles sont présentés dans le tableau. Les catégories sont classées par ordre croissant de sévérité présumée de l'impact des dommages sur la santé de l'oiseau.

A savoir :

- Dans tous les cas où il y a un dommage à l'oiseau, merci de le détailler dans le champ MEMO, en plus de l'usage du code approprié dans le champ ES,
- En cas de dommages multiples, seul le code de sévérité la plus élevée est à saisir (variable à choix unique). Les autres dommages sont à décrire dans le champ MEMO. Exemple : si PLUME_VOL et LANGUE, mettre LANGUE dans ES, et détailler dans MEMO : langue maillée et 4 rectrices perdues,

- Les prélèvements de tissus (plumes, sang) sans dommage autre que l'effraction liée au prélèvement sont à mentionner dans la variable PRELEV_BIO, et ES = 0 (Bonne santé). S'il y a eu des dommages supplémentaires (ex. hémorragie), c'est à reporter dans l'état de santé.

Les seuls codes possibles sont (Valide à partir de 01/2021¹⁵):

Codes ES	Catégorie	Définition Exemples
0	Bonne santé	Relâché en bonne santé, ou état de santé dégradé (p. ex. maladie), mais état de santé identique entre avant la capture et au le relâcher. Les cas de blessure ancienne ou induite par une marque sont à coder avec les codes dédiés indiqués ci-après
BLESS_ANCIEN	Blessure ancienne	Toute blessure de gravité modérée ou sévère (cf. ci-après), malformation ou tuméfaction, survenue avant la présente capture de l'oiseau, quelle que soit la nature et la cause. Les maladies apparentes (p. ex. poxvirose, papillomatose) NE doivent PAS être codées en blessure ancienne.
BLESS_MARQUE	Blessure induite par marque	Tout dommage apparent lié au port d'une marque (bague métallique, marques auxiliaires) posée antérieurement à la présente capture.
PLUME_VOL	Perte de rectrices ou rémiges	Perte totale ou partielle de plumes de vol (≥ 3 rectrices, ≥ 1 rémige primaire ou secondaire) entre la capture et le relâcher. Les pertes de plumes de vol anciennes sur oiseau en mue active NE sont PAS à prendre en compte.
ENVOL	Envol prématuré	Envol prématuré d'un poussin induit par la capture au nid (uniquement poussins d'espèces nidicoles)
BLESS_LEG	Blessure légère	Blessure superficielle, sans soin spécifique (hormis désinfection). <i>Analogie humaine :</i> <i>« Se soigner soi-même »</i> <i>Perte ou dommage aux ongles, scutelles, ecchymose, contusion, bleu, irritation,</i>

¹⁵ Les anciens codes sont disponibles dans le Chapitre 7 Anciennes variables et anciens codes

		<i>égratignure, écorchure, œdème, cutané ou sous-cutané (y compris bec, paupière ou œil), saignement cutané s'arrêtant seul (y compris plume en croissance)</i>
LANGUE	Blessure à la langue	Saignement ou contusion au niveau de la langue NB : l'ablation de langue est à coder BLESS_MOD
STRESS	Stress, chancelant	Comportement pendant la contention et/ou au relâcher indiquant un épuisement ou stress excessif, sans blessure apparente. <i>Incapacité de vol soutenu après relâcher (voir repart en marchant).</i> <i>Indications d'épuisement après relâcher : immobilité, léthargie, apathie, prostration (gonflement du plumage, ailes pendantes, tremblements), fermeture anormale des yeux, respiration haletante (tachycardie, dyspnée) ou « bec ouvert »</i> Pour un oiseau ayant montré des signes de stress pendant la contention, mais n'ayant plus de signe apparent au moment du relâcher, il faut tout de même renseigner STRESS dans le champ ES (et apporter les détails en MEMO).
BLESS_MOD	Blessure modérée	Blessure nécessitant des soins généralistes, a priori non létale. <i>Analogie humaine : « consulter » « son médecin généraliste » Contusion articulaire (battements d'ailes anormaux), entorse (boiterie), choc à la tête Petite coupure déchirure cutanée (à désinfecter) Hémorragie ayant nécessité un point de compression pour l'arrêter.</i> <i>Blessures sévères mais a priori non létales : ablation de la langue, amputation de doigt, 1'œil crevé</i>
BLESS_SEV	Blessure sévère	Blessure nécessitant des soins spécialisés (premiers secours pour stabilisation, chirurgie), a priori létale. <i>Analogie humaine : « aller aux urgences » Coupure, déchirure cutanée étendue ou</i>

		<i>profonde (à partir de sous-cutanée)</i> <i>Fracture</i> <i>Myopathie (paralysie des pattes)</i> <i>Dislocation articulaire' (aile, patte avec position anormale)</i> <i>Rupture de sac aérien (« bulle » se formant en sous-cutanée)</i> <i>Hémorragie interne (sang s'écoulant par bec/narine) ou qui ne s'arrête pas malgré compression.</i>
MORT	Mort	Mort (voir aussi section 2.27.2)
« Vide »	Aucune information recueillie	

2.27.2. Saisie d'une donnée de mortalité

Le CRBPO demande désormais de **marquer virtuellement les oiseaux morts** (cas 1 et cas 2 ci-après). Pour les oiseaux blessés ou affaiblis, il n'y a rien de nouveau si ce n'est de remplir systématiquement le champ ES, qui devient obligatoire dans tous les protocoles et pour les programmes personnels.

- Cas 1 : **l'oiseau mort est déjà porteur d'une bague**. Il s'agit d'une reprise « standard ».
- Cas 2 : **l'oiseau n'était pas porteur d'une bague. Il faut créer une donnée de baguage virtuelle, suivie de sa donnée de reprise. La différence va porter uniquement sur le numéro de bague qui sera une bague virtuelle**. La bague à indiquer sur le bordereau est celle que l'oiseau aurait reçue s'il n'était pas mort, mais précédé de la **LETTRE O**.

Si la bague suivante sur le cordon est 7515215 ; il faut noter O7515215 ; pour SC545215 c'est OSC545215, etc. **Pour l'HEURE de la donnée de reprise, il faut ajouter 1 minute à l'heure de baguage** (car il ne peut pas exister deux données différentes à la même date et à la même heure).

Et il faut bien sûr indiquer les conditions [COND REPR] et circonstances de reprise [CIRC REPR]. Dans ce cas de figure, la condition de reprise est TOUJOURS '8' alors que la circonstance peut varier. Par exemple, vous trouvez l'oiseau mort dans le filet sans connaître la raison, lors de la manipulation, la circonstance de reprise [CIRC REPR] sera notée '08' ; s'il a été tué par un

épervier, ce sera '64'. La colonne état de santé [ES] doit également être renseignée avec le code 'MORT'.

- Cas 3 : les oiseaux blessés ET relâchés doivent aussi être **systématiquement bagués** (sauf s'ils sont transférés vers un centre de soins). Dans ce cas, la colonne état de santé [ES] sera renseignée avec le code approprié qu'il s'agisse d'un baguage ou d'un contrôle.

	ACTION	CENTRE	BAGUE	ESPECE	HEURE	COND_ REPR	CIRC_ REPR	ES
Cas 1 : Oiseau déjà bagué mort au filet ou à la table	R	FRP	4201154	PARCAE	9:50	8	08	MORT
Cas 2 : Oiseau sans bague mais meurt au filet ou à la table	B	FRP	7501046	SYLATR	7:50			0
	R	FRP	7501046	SYLATR	7:51	8	08	MORT
Baguage normal de l'oiseau (remarquez le numéro de bague)	B	FRP	7501046	SYLCOM	7:50			0
L'oiseau est capturé sans bague mais meurt tué par un épervier dans le filet	B	FRP	JA2851	TURPHI	9:00			0
	R	FRP	JA2851	TURPHI	9:01	8	64	MORT
Cas 3 : Oiseau est blessé lors du baguage	B	FRP	SC24514	PASDOM	9:55			LANGUE
ou d'un contrôle	C	GBT	2424521	ACRSCI	9:55	8	20	STRESS

2.27.3. Biométrie des oiseaux morts et blessés

Il est demandé de prendre systématiquement les mesures biométriques obligatoires sur les oiseaux morts ou blessés (sauf si la blessure est susceptible de biaiser la mesure, p. ex. fracture d'aile, de tarse, ou déshydratation suite à la mort et modifiant la masse).

Pour tous les oiseaux morts lors des opérations de capture, chaque fois que cela est possible, il est demandé de les conserver pour les transmettre à un muséum ou un organisme de recherche (cf. [instructions sur la procédure sur le site du CRBPO](#)).

Chapitre 3

Données facultatives : biométrie et condition de l'oiseau

Rappel : les données biométriques ne peuvent être que des chiffres ou des cellules vides. Aucune autre codification n'est acceptée (/ , ? , - , lettre , ...). Les unités de mesure ne sont jamais écrites, sauf exception.

3.1. Plumage

3.1.1. LP = Longueur de l'aile

La longueur de l'aile pliée représente la longueur entre la pointe de l'aile et la courbure carpale, mesurée en millimètres. **La précision requise est le ½ mm.**

Dans le cas où la plume la plus longue serait particulièrement usée, et plus encore lorsqu'elle est en mue ou en pousse, la mesure n'a pas de sens. Si vous souhaitez tout de même conserver l'information, il faut la noter dans le champ MEMO.

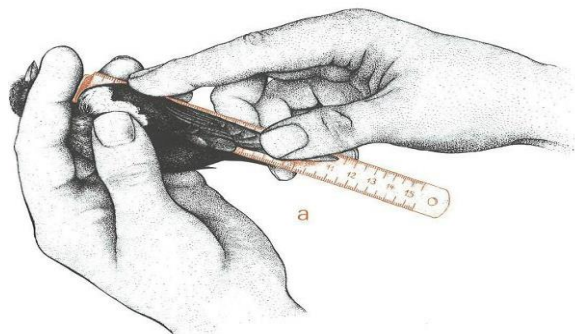


Fig 3.1 : Mesure de l'aile pliée (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.1.2. NT = Longueur de l'échancrure (notch)

La longueur de l'échancrure peut se faire au pied à coulisse, au réglet sans butée ou à l'aide d'une règle transparente. On l'exprime en millimètres.

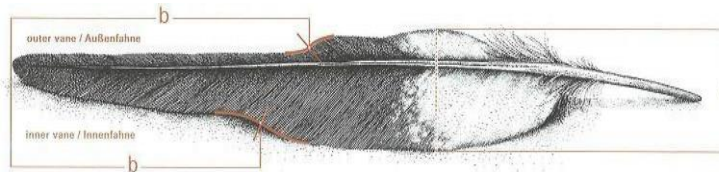


Fig 3.2 : Mesure de l'échancrure (notch =b inférieur) (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.1.3. P3 = Longueur de la 3^{me} rémige primaire

Il s'agit de mesurer la 8^{ème} rémige primaire comptée de façon descendante. Il s'agit de la longueur de la 3^{ème} rémige primaire pour les passereaux et les autres espèces qui comptent 10 rémiges primaires et de la 4^{ème} rémige primaire pour les espèces qui comptent 11 rémiges primaires. On l'exprime en millimètres.

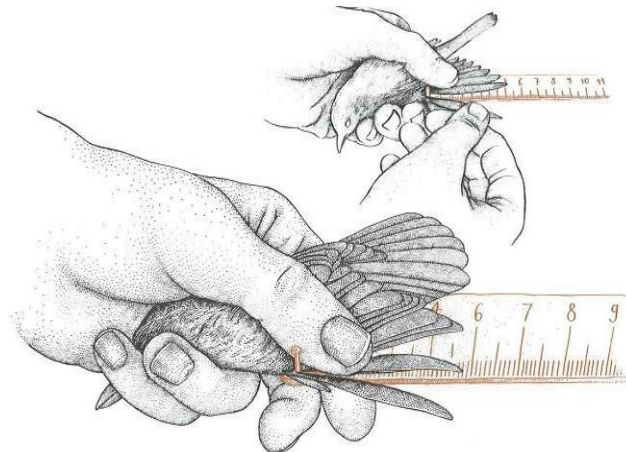


Fig 3.3 : Mesure de la longueur de la 3^{me} rémige primaire (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.1.4. NP = Nombre de rémiges primaires

Champ numérique libre.



Fig 3.4 : NP = 10, aile d'un tichodrome échelette (Stéphan Tillo)

3.1.5. MUE RP = Mue des rémiges primaires

Code alphanumérique à 10 caractères (un caractère par rémige), en commençant par la RP10¹⁶, définie comme la dernière rémige primaire, soit la rémige la plus interne.

Pour chaque rémige, les codes possibles sont :

Code	Description
0	Plume ancienne
1	Plume ancienne manquante ou fourreau non-ouvert
2	Plume neuve sortie du fourreau et < à 1/3 de sa longueur finale
3	Plume neuve entre 1/3 et 2/3 de sa longueur finale
4	Plume neuve > 2/3 de sa longueur finale OU présence de restes du fourreau
5	Plume neuve, sans trace de fourreau
X	Plume absente (p. ex. primaire externe chez la majorité des fringilles)

Exemple : une Tourterelle turque Streptopelia decaocto, qui a commencé à muer les primaires internes pour sa 1ère mue complète d'adulte sera codée : 5554100000. Un Pinson des arbres Fringilla coelebs, avec une mue presque complète aura le code : 555554321X (donc X à la fin pour l'absence de RP1).



Fig 3.5 : MUE RP = 5555542000, aile de fauvette à tête noire (Jérôme Fournier)

Remarque : pour les espèces possédant plus de 10 rémiges primaires (colombidés etc) ignorez la ou les rémiges les plus externes.

¹⁶ Pour les espèces possédant plus de 10 rémiges primaires (colombidés etc) ignorez la ou les rémiges les plus externes.

3.1.6. NS = Nombre de rémiges secondaires

Champ numérique libre.



Fig 3.6 : NS = 6, aile d'un pic épeiche (Philippe Delaporte)

3.1.7. LR = Longueur des rectrices

La longueur en millimètres des rectrices est identique à la longueur de la queue.

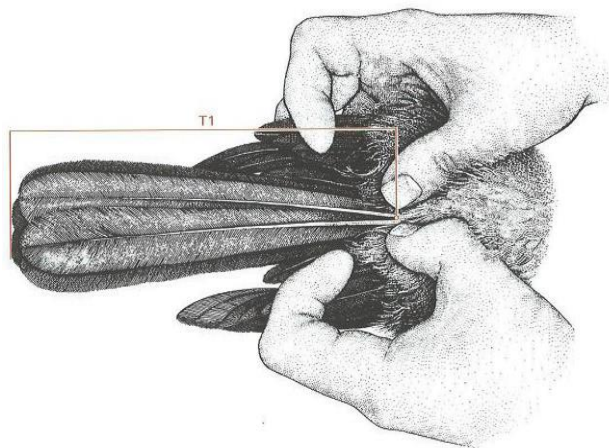


Fig 3.7 : Mesure des rectrices =T1 (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.1.8. RB = Largeur de la rectrice externe

Uniquement pour les bécassines. Pour la bécassine des marais :

- Juvénile si Longueur totale R7 < 60 mm (de la pointe au calamus)
- Juvénile si Largeur R7 < 11,5 mm (à 20 mm de la pointe)
- Adulte si Longueur totale R7 > 66 mm (de la pointe au calamus)
- Adulte si Largeur R7 > 12,5 mm (à 20 mm de la pointe)

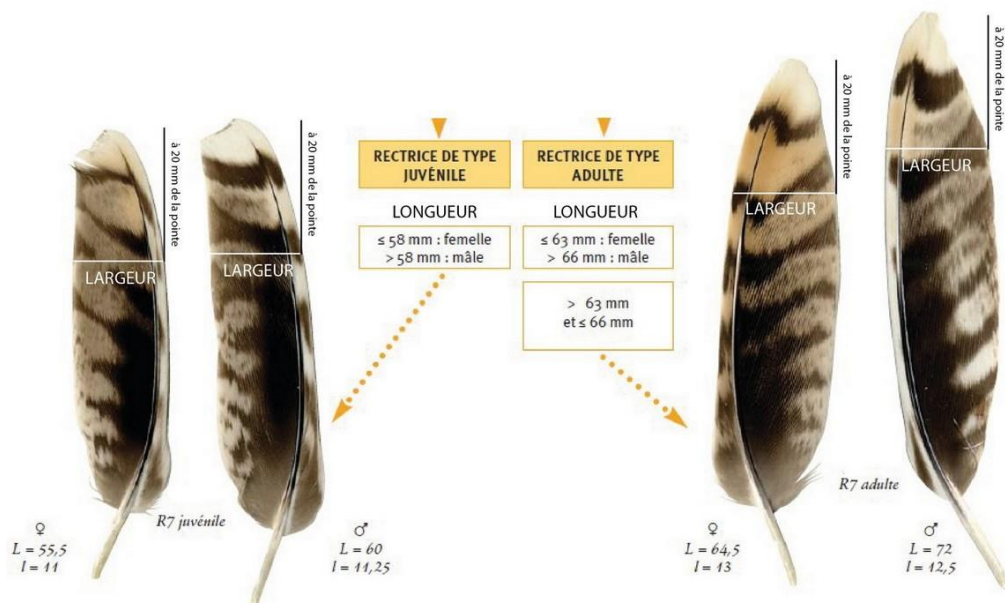


Fig 3.8 : Mesure de la largeur de la R7 chez la bécassine des marais (Clé de détermination de l'âge et du sexe de la bécassine des marais par l'examen du plumage, OMPO et Demongin, 2020 modifié Fournier, 2021)

3.1.9. NR = Nombre de rectrices

Champ numérique libre.



Fig 3.9 : NR = 12, queue d'une locustelle tachetée (Jérôme Fournier)

3.1.10. FI = Longueur du filet d'une rectrice

3.1.11. FD = Longueur du filet de la rectrice droite

3.1.12. FG = Longueur du filet de la rectrice gauche

Dans le cas de l'Hirondelle, il s'agit de la différence de longueur, en millimètres, entre la rectrice externe et la rectrice précédente. Dans le cas de filets sur les rectrices médianes, il s'agit de la longueur des filets de ces plumes. Attention, la longueur des filets n'est pas toujours la même entre les plumes droite et gauche. Dans ce cas, il est nécessaire d'utiliser la colonne appropriée.

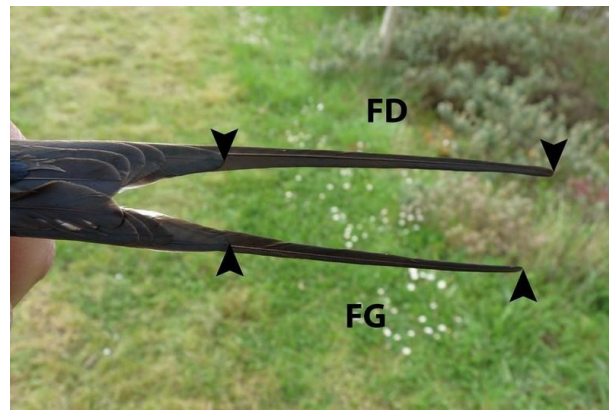


Fig 3.10 : Mesure des filets des rectrices externes pour cette hirondelle rustique (Jérôme Fournier)

3.1.13. LH = Longueur de la huppe

Il s'agit de la longueur de la huppe en millimètres mesurée de l'angle crâne/bec au sommet de la huppe

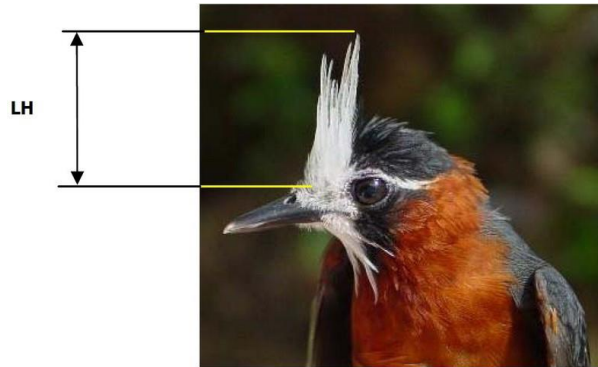


Fig 3.11 : Mesure de la huppe pour ce fourmilier manikup (Pierre Fiquet)

3.1.14. CR = Barres de croissance

Ce critère précise si des barres de croissance ont été observées sur les rectrices. Les seuls codes possibles sont :

Code	Barres de croissance
0	Absence de barres de croissance
1	Présence de barres de croissance
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.12 : Barres de croissance sur les rémiges et les rectrices d'une rousserolle effarvatte (Gryllo s blog) ; à droite, rémige de pygargue à queue blanche (Sylvain Uriot)

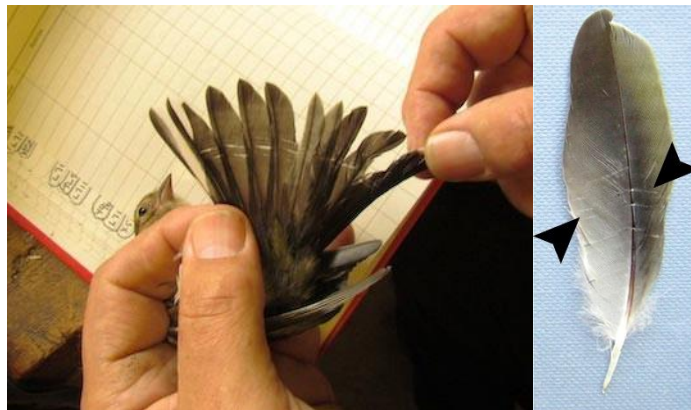


Fig 3.13 : ATTENTION : il existe aussi des barres de stress à ne pas confondre avec les barres de croissance (internet) ; à droite, rémige de loriot d'Europe (Sylvain Uriot)

3.2. Bec

3.2.1. TB = Longueur de la tête et du bec

Il s'agit de la longueur totale, en millimètres, de l'occiput à la pointe du bec.

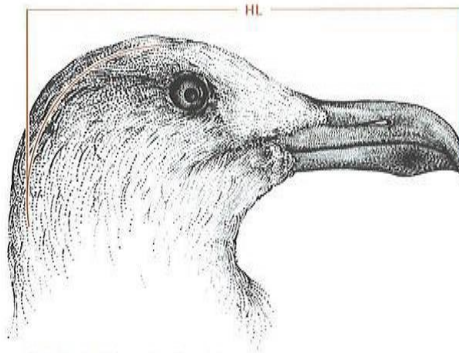


Fig 3.14 : Mesure de la longueur de la tête et du bec =HL
(D. Ornith.-Ges., 2011)

3.2.2. BC = Longueur du bec depuis la base du crâne

Il s'agit de la longueur du bec en millimètres, de la pointe du bec à la base du crâne. Il s'agit de la méthode utilisée pour la plupart des espèces, et notamment les passereaux.

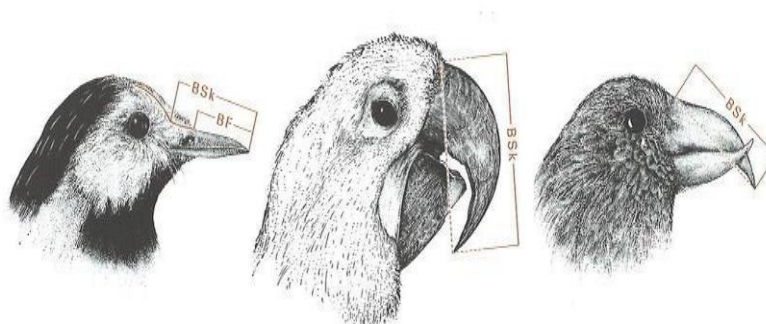


Fig 3.15 : Mesure du bec depuis le crâne =BSk (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.2.3. BN = Longueur du bec depuis la narine

La mesure en millimètres est prise à la pointe du bec à l'extrémité distale de la narine. Il s'agit d'une méthode alternative à la mesure du bec. Elle concerne surtout les

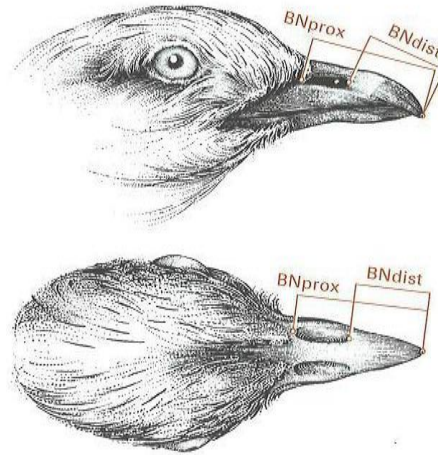


Fig 3.16 : Mesure du bec depuis la narine
=BNdist (D. Ornith.-Ges., 2011)

procellariidés et les anatiidés.

3.2.4. BP = Longueur du bec depuis la base des plumes ou de la cire

Il s'agit de la mesure du bec classiquement prise chez les limicoles et les rapaces. On l'exprime en millimètres.

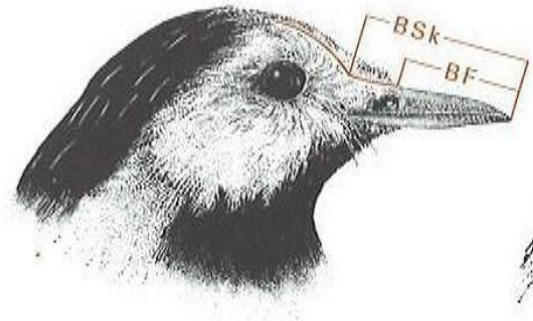


Fig 3.17 : Mesure du bec depuis la base des plumes =BF (D. Ornith.-Ges., 2011)

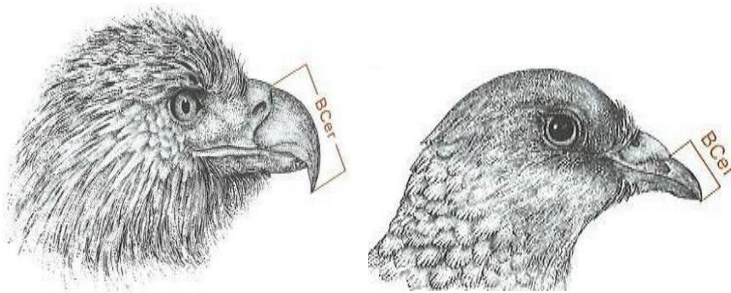


Fig 3.18 : Mesure du bec depuis la base de la cire =BCer (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.2.5. BH = Hauteur du bec

La méthode pour mesurer la hauteur du bec se prend au plus haut du bec, exprimée en millimètres.

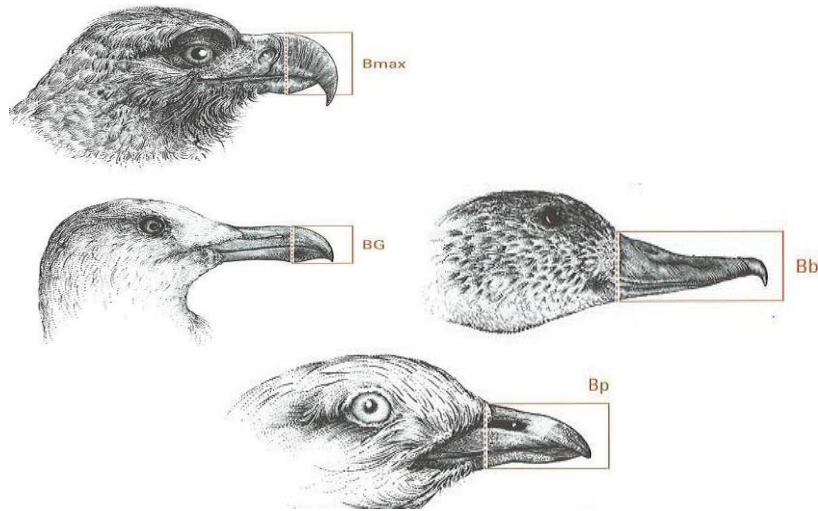


Fig 3.19 : Mesure de la hauteur du bec =Bmax, BG, Bb, Bp (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.2.6. EB = Epaisseur du bec

L'épaisseur du bec se mesure au niveau du gonys ou de la narine, exprimée en millimètres.

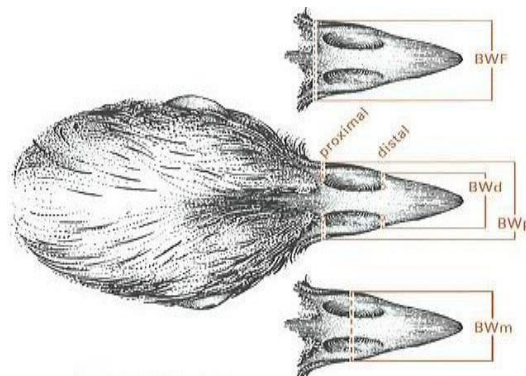


Fig 3.20 : Epaisseur du bec au bord distal des narines =BWd (D. Ornith.-Ges., 2011)

3.2.7. LX = Sens de croisement de la mandibule supérieure

Cette information est collectée chez les Becs-croisés. Les seuls codes possibles sont :

Code	Sens de croisement
GAUCHE	Gauche
DROIT	Droit
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.21 : LX DROIT, femelle de bec-croisé des sapins (Wikipedia)

3.2.8. EC = Ecartement inter-mandibulaire

Cette mesure est collectée chez les Becs-croisés. Elle s'exprime en millimètres.



Fig 3.22 : Mesure de l'écartement inter-mandibulaire (Pierre Durllet)

3.2.9. TL = Taches linguales

La codification des taches linguales ne concerne que la présence ou non de celles-ci et non leur nombre.

Les seuls codes possibles sont :



Fig 3.23 : TL = TN, locustelle luscinoïde (Jérôme Fournier)

Code	Taches linguales
OT	Pas de taches linguales
E	Taches linguales estompées
N	Taches linguales nettes
TN	Taches linguales très nettes
« Vide »	Aucune information recueillie

3.2.10. MS = Couleur du palais

Il n'existe pas de code précis, c'est un champ libre. Il est toutefois conseillé de simplifier au maximum les couleurs utilisées et d'homogénéiser les données.



Fig 3.24 : MS = BLANC-JAUNATRE, Tarier des prés : première technique d'ouverture du bec (Pierre Rousseau)



Fig 3.25 : MS = JAUNE, rougegorge familier : deuxième technique d'ouverture du bec (Philippe Delaporte)

3.3. Tarse et ongle

3.3.1. LT = Longueur du tarse

Il existe deux techniques relativement équivalentes pour mesurer la longueur du tarse. Il se mesure en millimètres.

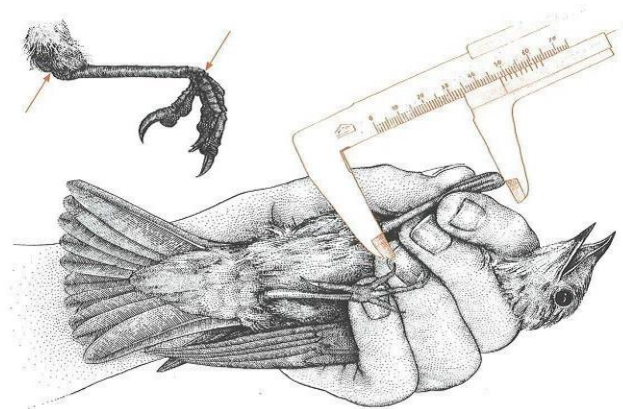


Fig 3.26 : Mesure de la longueur du tarse (D. Ornith.-Ges., 2011)

Signalons que la mesure du tarso-métatarse (LT) est connue pour être plus répétable que la longueur de l'aile pliée (LP) mesurée à l'aide d'un réglet avec butée. LT est un meilleur indicateur de la taille d'un individu que LP. De fait, dans nombre d'études, seule LT est prise, sans mesure de LP.

Nous recommandons donc aux bagueurs d'effectuer la mesure de LT régulièrement dès lors que cela s'avère possible, tout d'abord pour en acquérir la pratique et la maîtrise, puis pour enrichir la base de données biométriques nationale avec cette mesure (LT) qui devrait être la mesure de référence lorsqu'on cherche à caractériser la taille d'un individu.

3.3.2. ET = Epaisseur du tarse

L'épaisseur du tarse se mesure au pied à coulisse au milieu du tarse (tarsométatarse) dans le sens antéro-postérieur.

Elle est exprimée en millimètres.



Fig 3.27 : Mesure de l'épaisseur du tarse (Jérôme Fournier)

3.3.3. LG = Longueur de l'ongle gauche

3.3.4. LD = Longueur de l'ongle droit

Il s'agit de la longueur, en millimètres, de l'ongle postérieur mesuré de sa pointe au début de la masse cornée.

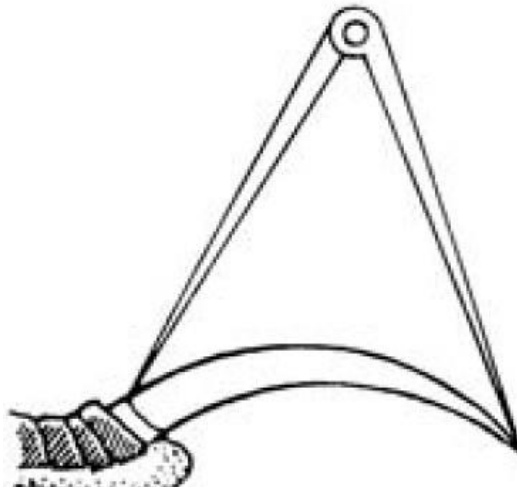


Fig 3.28 : Mesure de la longueur de l'ongle postérieur

3.4. Œil

3.4.1. IR = Couleur de l'iris

Il n'existe pas de code précis, c'est un champ libre. Il est toutefois conseillé de simplifier au maximum les couleurs utilisées et d'homogénéiser les données.



Fig 3.29 : IR = CARMEL, œil de fauvette grisette +2A
(Philippe Delaporte)

3.5. Masse et adiposité

3.5.1. MA = Masse

La masse est exprimée en grammes y compris pour les espèces très lourdes (Vautour, Cigogne, ...)



Fig 3.30 : Technique 1 recommandée pour la prise de la masse : l'anatomie de l'oiseau est respectée (Jérôme Fournier)



Fig 3.31 : Technique 2 recommandée pour la prise de la masse : l'anatomie de l'oiseau est respectée (Jérôme Fournier)

3.5.2. AD = Adiposité

Actuellement, la codification utilisée en France est différente de celle usitée par d'autres centres de baguage.

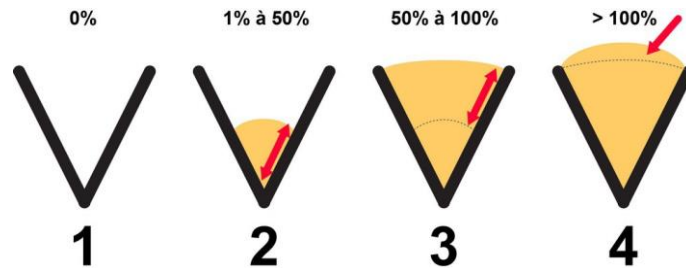


Fig 3.32 : Niveaux de graisse dans la fosse claviculaire

Les seuls codes possibles sont :

Code	Adiposité
1	Pas de graisse (0o/ de la fosse interclaviculaire)
2	Allant de un peu de graisse (1%) jusqu'à la moitié ($\leq 50\%$) de la fosse remplie
3	Fosse remplie de graisse de plus de la moitié ($\geq 50\%$) à pleine (100%)
4	La graisse déborde de la fosse (>100o/)
« Vide »	Aucune information recueillie

3.6. Sexe

3.6.1. CS = Critère en main permettant le sexage

On peut renseigner ce champs grâce à des choix multiples. Il est indispensable de séparer les codes par un point-virgule.

Exemple : CP; DC; DT

Les seuls codes possibles sont :

Code	Critère de sexage
ADN	Sexage génétique
CP	Comportement (chant, ...)
DC	Dimorphisme de couleur
DT	Dimorphisme de taille
IR	Couleur de l'iris
OE	Présence d'oeuf (en position cloacale ou abdominale)
PI	Plaque incubatrice
PC	Protubérance cloacale
«Vide»	Aucune information recueillie



Fig 3.33 : CS = DC, Tarier pâle mâle (Philippe Delaporte)

3.6.2. PC = Présence d'une protubérance cloacale

Cette information indique ou non la présence d'une protubérance. Il est tout aussi important de noter l'absence de protubérance cloacale que sa présence si elle est détectée, sinon cette information risque d'être perdue.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Protubérance cloacale
0	Pas de protubérance cloacale
1	Présence d'une protubérance cloacale
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.34 : PC = 1, bruant jaune (Claude Maurice)

3.6.3. PI = Présence d'une plaque incubatrice

Cette information indique ou non la présence d'une plaque incubatrice. Il est tout aussi important de noter l'absence de plaque incubatrice que sa présence si elle est détectée, sinon cette information risque d'être perdue.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Plaque incubatrice
0	Pas de plaque incubatrice
1	Présence d'une plaque incubatrice
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.35 : PI = 1, grive musicienne (Philippe Delaporte)

3.7. Age

3.7.1. CA = Critère d'âge

On peut renseigner ce champs grâce à des choix multiples. Il est indispensable de séparer les codes par un point-virgule.

Exemple : CO; MU; UP

Les seuls codes possibles sont :

Code	Critère d'âge
CO	Couleur/contraste du plumage
CP	Forme des couvertures primaires
IR	Couleur de l'iris
MU	Etat de la mue
RE	Forme des rectrices
TL	Taches linguales
UP	Usure du plumage
PA	Couleur du palais
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.36 : CA = RE, queue de fauvette à tête noire 1A
(Philippe Delaporte)

3.8. Rémiz penduline

3.8.1. A2 = Couleur de l'alula

Uniquement pour les rémiz penduline. Les seuls codes possibles sont :

Code	Couleur de l'alula
F	Vexille externe roux profond identique au vexille externe des GC neuves
C	Sa largeur est importante et peut atteindre le rachis Vexille externe brun clair terne et fin contrastant avec le vexille externe des GC neuves
M	Largeur faible en bordure sans atteindre le rachis Tout autre configuration. Exemple : roux et fin, bicolore, clair et large, ...
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.37 : A2 = F, alula 2 de rémiz penduline (Pascal Miguet)

3.8.2. CP = Usure des couvertures primaires

Uniquement pour les rémiz penduline. Les seuls codes possibles sont :

Code	Usure des couvertures primaires
U	Usées (vexille externe terne, étroit et effiloché)
N	Neuves (vexille externe coloré roux ou brun à structure compacte)
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.38 : CP = U, Couvertures primaires de rémiz penduline
(Pascal Miguet)

3.8.3. RR = Usure des rémiges primaires

Uniquement pour les rémiz penduline. Les seuls codes possibles sont :

Code	Usure des couvertures primaires
U	Usées
N	Neuves
B	Neuves avec liséré blanc sur partie terminale des RP internes (6 à 10)
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.39 : RR = N, aile de rémiz penduline (Jérôme Fournier)

3.8.4. GD = Nombre de grandes couvertures retenues sur l'aile droite

Uniquement pour les rémiz penduline. Le nombre est compris entre 0 et 9.

3.8.5. GG = Nombre de grandes couvertures retenues sur l'aile gauche

Uniquement pour les rémiz penduline. Le nombre est compris entre 0 et 9.

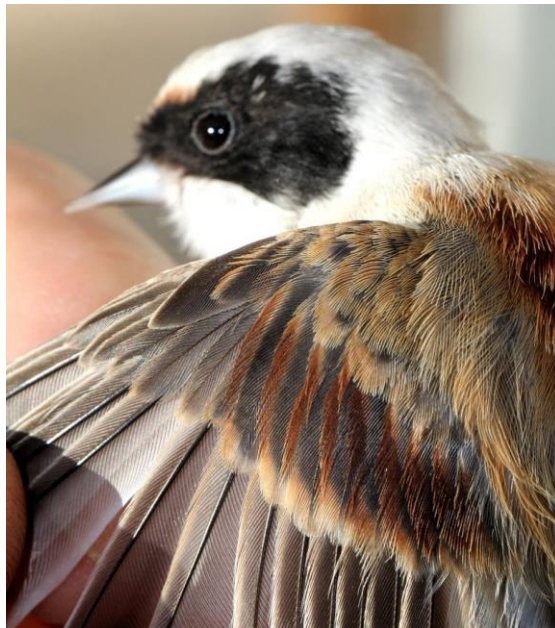


Fig 3.40 : GG = 4, Grandes couvertures externes non muées de rémiz penduline (Bruno Bayou)

3.8.6. MK = Présence de masque

Uniquement pour les rémiz penduline. Les seuls codes possibles sont :



Fig 3.41 : MK = O, tête de rémiz penduline (Pascal Miguët)

Code	Présence de masque
O	Existence d'un masque quel que soit l'état
N	Absence de masque
« Vide »	Aucune information recueillie

3.8.7. MR = Mue chez la Rémiz penduline

Uniquement pour les rémiz penduline. Toutes les combinaisons sont possibles mais en cumulant les chiffres dans l'ordre croissant : 245 et non 524 par exemple.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Mue des Rémiz
0	Pas de mue
1	Mue active sur la tête
2	Mue active sur le corps
3	Mue active des GC
4	Mue active des RC
5	Mue active des RP ou RS
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.42 : MR = 0, aile de rémiz penduline (Pascal Miguet)

3.9. DOM-TOM

3.9.1. VN = Ventre nu

Le ventre nu correspond à un ventre non emplumé typique des juvéniles surtout chez les Trochilidés et les Thamnophilidés. Cependant, il peut être noté chez les adultes.

CHAMP RESERVE AUX DOM-TOM et notamment la Guyane. Les seuls codes possibles sont :

Code	Ventre nu
0	Pas de ventre nu
1	Ventre nu présent
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.43 : VN = 1, ventre non emplumé d'un campyloptère à ventre gris (Sylvain Uriot)

3.9.2. P? = Plaque incubatrice douteuse

CHAMP RESERVE AUX DOM-TOM et notamment la Guyane. Chez les Trochilidés et les Thamnophilidés, les oiseaux ont un ventre nu naturel. Si la PI n'est pas vascularisée mais semble fripée, il s'agit d'une PI douteuse ; le code P? 1 est nécessaire. Ces espèces peuvent nicher toute l'année, mieux vaut conserver que les données de PI nettement vascularisées pour être certain des dates de nidification.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Plaque incubatrice douteuse
0	Absence de plaque incubatrice douteuse
1	Présence de plaque incubatrice douteuse
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.44 : P? = 0, ici PI = 1 nettement vascularisée d'un campyloptère à ventre gris (Sylvain Uriot)

3.9.3. ER = Largeur de rachis

Champ numérique libre correspondant à la largeur du rachis de la RP1 chez les campyloptères.

CHAMP RESERVE AUX DOM-TOM et notamment la Guyane. Cette mesure s'exprime en millimètres.



Fig 3.45 : Aile de campyloptère, le rachis de la RP1 est très large chez le mâle



Fig 3.46 : Campyloptère à ventre gris mâle à gauche et femelle à droite, observez les rachis de la RP1 (Sylvain Uriot)

3.10. Prélèvements et condition sanitaire

3.10.1. TQ = Nombre de tiques

Cette information est surtout utilisée pour les turdidés, mais rien n'empêche de la noter pour l'ensemble des espèces. Néanmoins, pour des raisons d'homogénéité dans la prise des mesures, seules les tiques présentes autour du bec doivent être considérées. Il faut alors noter le nombre de tiques présentes dans cette zone de la façon suivante :

Code	Nombre de tiques
0	Absence de tique
1	1 seule tique dans la région du bec
2	2 tiques dans la région du bec
n	n tiques dans la région du bec
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.47 : A gauche, TQ = 1, une seule tique présente autour du bec de cette femelle de manakin casse-noisette ; à droite, TQ = 0 puisque les 2 tiques se situent autour de l'œil (Sylvain Uriot)

3.10.2. PRELEV_BIO = Prélèvements de tissus biologiques et fluides

Ces prélèvements ne sont autorisés qu'après examen du dossier de demande de Programme Personnel par le CRBPO. Ils doivent figurer sur votre autorisation annuelle de capture.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Prélèvements
PLUME	Plume
SANG	Sang
ONGLE	Ongle
CLOACAL	Ecouvillonnage cloacal
TRACHEAL	Ecouvillonnage trachéal
LAVE	Lavement cloacal
SPERME	Sperme
UROPYGIAL	Sécrétion uropygiale
REGURGITA	Régurgitas spontanés
FECES	Fientes
« Vide »	Aucune information recueillie

Si plusieurs prélèvements sont effectués, les indiquer en les séparant par un point-virgule (ex : PLUME ; SANG)



Fig 3.48 : Prise de sang par effraction cutanée et prélèvement de sperme sur gorgebleue à miroir (Jérôme Fournier)

3.10.3. PRELEV_PARASITE = Prélèvements de parasites externes

Les seuls codes possibles sont :

Code	Parasites externes
TIQUE	Tique
MOUCHE_PLATE	Mouche plate
ACARIEN	Acarien
AUTRES	Autres parasites externes
« Vide »	Aucune information recueillie



Fig 3.49 : *Ornithomya fringillina* (Gilles Le Guillou)

Si plusieurs prélèvements sont effectués, les indiquer en les séparant par un point-virgule (ex : TIQUE ; ACARIEN)

3.10.4. MUSCLE : Etat du muscle pectoral

Les seuls codes possibles sont :

Code	Etat du muscle
0	Sternum aigu, muscle en creux
1	Sternum facile à distinguer, muscle ni creux ni arrondi
2	Sternum difficile encore discernable, muscle légèrement arrondi
3	Sternum difficile à distinguer, muscle complètement arrondi
« Vide »	Aucune information recueillie

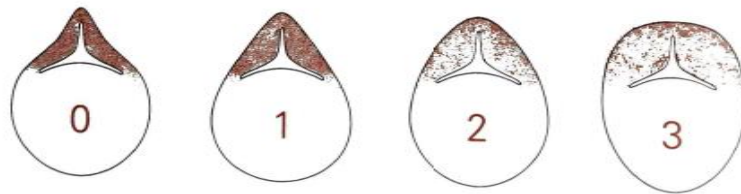


Fig 3.50 : Schéma du muscle pectoral (Deutsche Ornithologen-Gesellschaft, 2011).

3.11. Reproduction

3.11.1. NC = Numéro de nicher

Ce champ doit être rempli par un nombre.



Fig 3.51 : Expérience de l'Université de Groningen sur le gobemouche noir (Frontiers in Zoology)

3.11.2. PO = Nombre d'oeufs de la nichée

Il s'agit du nombre d'oeufs de la ponte qu'ils aient éclos ou non. Si des poussins sont présents, y compris les poussins morts, ils sont intégrés dans le nombre d'oeufs.



Fig 3.52 : PO = 6, nid de tarier des prés (Alain Chartier)



Fig 3.53 : PO = 5, nid d'hirondelle rustique (Simon-Pierre Babski)

3.11.3. PN = Nombre de poussins de la nichée

Il s'agit du nombre de poussins au moment du baguage



Fig 3.54 : PN = 5, nid de bergeronnette flavéole (Alain Chartier)

3.11.4. PA = Age des poussins de la nichée

Cette information donne une estimation de l'âge (en jours, sans l'unité) des poussins lors de l'opération de baguage.



Fig 3.55 : PA = 33, cigogneaux bagués à 33 jours (Christophe Hildebrand)

3.12. Session

Une session est constituée de toutes les informations relatives à une opération de captures, et sans relation avec un oiseau en particulier.

3.12.1. MI = Type d'habitat

Les seuls codes possibles sont :

Code	Type d'habitat
BATIMENT	Bâtiment, immeuble, maison
BOCAGE	Bocage
BOIS FEUILLUS	Bois de feuillus
BOIS RESINEUX	Bois de résineux, pinède, sapinière, ...
BOIS MIXTE	Bois mixte
BOIS-FORET	Bois, Forêts
BORD DE MER	Rivage, littoral
BUISSON	Buisson
COURS D'EAU	Rivière, torrent
CULTURE	Culture
DUNE	Dune, cordon sableux
FALAISE	Falaise
FERME	Corps de ferme
FRICHE	Friche
GRAVIERE	Gravière
HAIE	Haie
ILOT ROCHEUX	Ilot rocheux
JARDIN	Jardin, potager
JONCHAIE	Jonchaie, scirpaie
LANDE	Landes de montagne, littorale, . . .
MANGROVE	Mangrove
MARAIS	Marais, marécage
MARE	Mare, étang
PARC URBAIN	Parc de ville
PELOUSE	Pelouse, végétation rase
PLAGE	Plage
PRAIRIE	Prairie
ROSELIERE	Roselière, Phragmitaie

SAVANE TOURBIERE VASIERE VERGER VILLAGE	Savane Tourbière Vasière, slikke Verger Village, hameau
« Vide »	Aucune information recueillie

3.12.2. DO = Dortoir

Les seuls codes possibles sont :

Code	Dortoir
1	Baguage en dortoir
« Vide »	Baguage en dehors d'un dortoir ou pas d'information



Fig 3.56 : Dortoir d'hirondelles (Cornell Lab)

3.12.3. GESTION = Baguage dans le cadre d'une mesure de gestion

Pour les suivis conçus dans le but de documenter l'impact sur les oiseaux de la mise-en-oeuvre d'actions de gestion majeures de l'habitat (pâturage, brûlage dirigé, ré-ouverture de milieu, etc), cette variable doit être renseignée. Cette variable est à utiliser dans les protocoles STOC et SEJOUR, pour les stations créées à cette intention (convenu avec le CRBPO).

Les seuls codes possibles sont :

Code	Gestion
« Vide »	période AVANT les actions de modification de l'habitat
GESTION	période APRES les actions de modification de l'habitat

3.12.4. MEMO = Commentaires sur la donnée

Il n'existe pas de code précis, c'est un champ libre. Ces informations seront reprises sur les documents exportés aux informateurs et aux centres étrangers.

3.12.5. MEMO SESSION = Commentaires sur la session

Il n'existe pas de code précis, c'est un champ libre. Ces informations seront reprises sur les documents exportés aux informateurs et aux centres étrangers.

3.12.6. RE_SESSION = Repasse par session de baguage

La variable dorénavant en vigueur (dès l'été 2016) pour coder l'usage de la repasse est RE_SESSION. Cette variable définit l'usage de la repasse au niveau d'une session de baguage, et non plus au niveau de chaque donnée. Elle sera ainsi plus intuitive à renseigner et simple à saisir. Elle permet également de distinguer l'usage de la repasse entre des unités de capture différentes (supposément indépendantes, soit parce qu'elles sont éloignées, soit parce qu'elles sont dans des habitats différents).

Quand remplir le champ RE_SESSION ?

Systématiquement lors de la mise en oeuvre d'un protocole où la repasse est recommandée ou obligatoire (en particulier SEJOUR, PHENO, VOIE, SMAC, ACROLA).

Comment remplir le champ RE_SESSION ?

RE_SESSION	Repasse diffusée
XXXXXX/YYY YYY	Codes des espèces dont le chant est diffusé en au moins un point d'une station, lors d'une session de baguage. S'il y a plusieurs espèces dans la (ou les) repasse(s) d'une même station, les codes espèces sont à séparer p par « / ».
« Vide »	Si vide, cela implique qu'il n'y a PAS de repasse

Quand distinguer des secteurs ?

C'est à vous de juger s'il est utile de distinguer la repasse diffusée sur des secteurs de capture différents (cf. exemples ci-après). Le critère pour savoir s'il faut différencier les secteurs est le taux d'échange présumé d'individus entre secteurs.

Si l'on s'attend à ce que les oiseaux passent fréquemment d'un secteur à l'autre, ce n'est pas la peine de distinguer les secteurs (RE_SESSION identique pour tous les secteurs). C'est le cas lorsque l'habitat est identique et les filets à quelques dizaines de mètres les uns des autres.

Si l'on s'attend à ce qu'ils soient recapturés en grande majorité dans le secteur où ils ont été capturés pour la première fois (car l'habitat est différent ou les secteurs sont suffisamment éloignés pour que la repasse diffusée sur un secteur n'ait pas d'effet sur l'autre), alors il faut distinguer les secteurs (RE_SESSION contient des codes espèces différents par secteur). C'est le cas lorsque l'habitat diffère entre secteurs, ou que les filets sont regroupés en secteurs bien distincts.

En pratique il faut sur le terrain, il faut distinguer les oiseaux en fonction de leur secteur de capture, et à la saisie, il faut indiquer les codes des espèces dans la repasse utilisée sur chacun des secteurs (ou laisser vide pour les secteurs sans repasse).

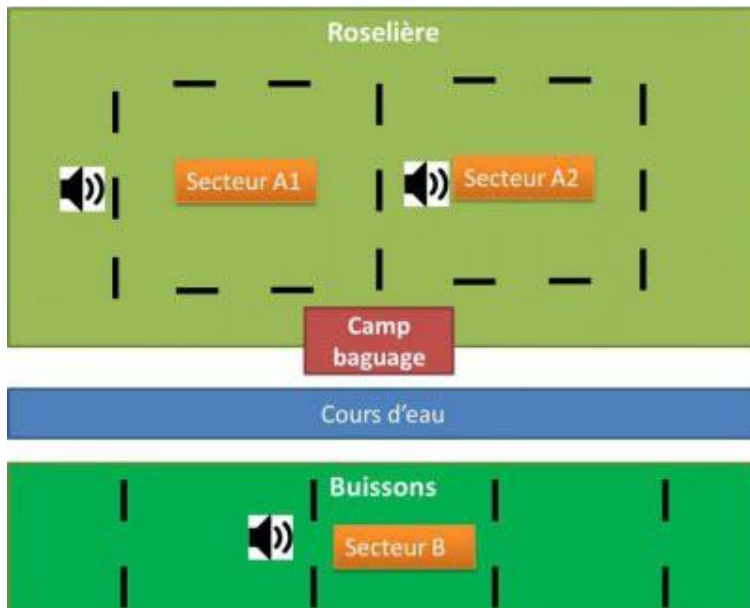


Fig 3.57 : Exemples plan de session

Exemple

Exemples de variations temporelles de repasse

- Vous n'utilisez jamais de repasse.
RE_SESSION = vide.
- Station X. 1er Août, session du matin.
Secteur A1 : repasse à ACRSCH.
Secteur A2 : pas de repasse.
RE_SESSION = ACRSCH
- Station X. 1er Août, session du soir.
Secteur A1 : repasse à HIRRUS.
Secteur A2 : pas de repasse.
RE_SESSION = HIRRUS
- Station X. 2 Août, session du matin. Par accident, la batterie n'a pas été rechargée, la repasse ne fonctionne pas.
RE_SESSION = vide

Exemples de variations spatiales de repasse

- Station Y. 1er Août. Vous avez deux secteurs de capture mais il n'y a pas d'intérêt à les distinguer (p. ex. travées dans la continuité, ou à quelques

dizaines de mètres l'une de l'autre, même habitat) :

Secteur A1 : repasse à LUSSVE/ACROLA.

Secteur A2 : repasse à ACRSCI/ACRSCH.

RE_SESSION = LUSSVE/ACROLA/ACRSCI/ACRSCH

- Pour la même station Y, vous souhaitez conserver l'information du secteur de capture, et de la repasse associée, car la structure de roselière diffère entre les deux secteurs de capture :

Secteur A1 : repasse à LUSSVE/ACROLA.

Secteur A2 : repasse à ACRSCI/ACRSCH.

Pour les données provenant du secteur A1 :

RE_SESSION = LUSSVE/ACROLA

Pour les données provenant du secteur A2 :

RE_SESSION = ACRSCI/ACRSCH

- Station Z.

En PHENO, vous avez deux secteurs de capture qui se distinguent par l'habitat (NB : en SEJOUR, ce cas n'est pas possible puisque ce serait deux stations différentes, une par habitat) :

Le secteur A est en roselière, le secteur B en zone buissonnante.

Secteur A : repasse à ACRSCI/ACRSCH/ACROLA.

Secteur B : repasse à SYLATR/PHYINO/FICUCA.

Pour les données provenant de la travée A :

RE_SESSION = ACRSCI/ACRSCH/ACROLA

Pour les données provenant de la travée B :

RE_SESSION = SYLATR/PHYINO/FICUCA

Ne pas oublier de renseigner le milieu (champ MI, variable obligatoire en PHENO).

FAQ

Usage de repasse « d'ambiance »

Une repasse doit être ciblée, contenant les chants d'espèces bien identifiées, et dont on veut augmenter la capturabilité. Même si une piste contient les champs de 10 espèces, on doit être capable de lister les espèces contenues dans la repasse. RE_SESSION contiendra donc les codes de ces 10 espèces.

Effet de la repasse sur les espèces non-ciblées

Il est évident pour tous que, lorsqu'il y a une repasse à 1 espèce, cela augmente les captures de plusieurs autres espèces. Avec RE_SESSION, toute l'information nécessaire pour documenter les effets souhaités et collatéraux de la repasse est disponible : (i) on connaît les espèces cibles (puisqu'elles sont nommées, et même si aucun individu de l'espèce a

été capturé), et (ii) pour toutes les espèces non-cibles, on sait qu'il y avait une repasse au cours de la session concernée.

Comment s'en sortir à la saisie ?

La clé est d'avoir une planification simple, écrite, de la repasse, et de s'y tenir. La seule chose qu'il y a alors à noter sur le terrain sont les modifications imprévues de planning.

Pour illustration, vous pouvez consulter le [planning utilisé sur la station PHENO de Moëze](#) : la repasse est extrêmement complexe (plusieurs secteurs, variations temporelles), mais la saisie est très simple, et se fait sur la base du calendrier prévisionnel de repasse, modulé par les notes de terrain reportant les modifications imprévues du planning.



Fig 3.58 : Repasse installée en bas d'un tronc pour attirer un grimpeur des bois (Jérôme Fournier)

3.12.7. HL = Heure de lâcher de l'oiseau

L'heure est indiquée sous une des formes suivantes uniquement : 0700 ou 07H00 ou Vide.

3.13. PREC DATE = Précision sur la date de la donnée

La colonne Précision sur la date n'est à remplir qu'en cas de contrôle et surtout de reprise.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Précision de la date
0	Date précise
1	+ ou - 1 jour
2	+ ou - 3 jours
3	+ ou - 1 semaine
4	+ ou - 2 semaines
5	+ ou - 6 semaines
6	+ ou - 3 mois
7	+ ou - 6 mois
8	A quelques années près
9	Dernière date référençant la bague
A	Date du courrier
B	Date de la reprise, mais oiseau mort de longue date
« Vide »	Aucune information recueillie

3.14. NF = Numéro du filet de capture

Dès lors que l'on utilise plusieurs filets, on peut attribuer un numéro pour les individualiser. Donnée obligatoire pour le programme STOC.



Fig 3.59 : Filets parallèles et perpendiculaires à la pente et de couleurs différentes nécessitant d'être numérotés. Station dédiée aux captures d'océanites de Wilson en Terre Adélie (Jérôme Fournier)

Chapitre 4

Données facultatives : marquages auxiliaires, marques lisibles à distance et électroniques

Si vous avez recours à des marques auxiliaires, il est indispensable que l'information sur les marques (colorées ou électroniques) posées sur un oiseau soit archivée systématiquement a minima lors de la pose de ces marques. En effet, pour les analyses de données, il est indispensable de connaître quels individus sont détectables par quelle(s) marque(s), et sur quelle période de temps (cf. perte ou enlèvement de marque auxiliaire). Le champ `TYPE MARQUE` doit donc obligatoirement être rempli. La transmission de l'information pour les autres champs (`COULEUR`, `SENS LECTURE`, `INSCRIPTION`) est vivement recommandée a minima lors de la pose de ces marques.

MARQUES COLOREES (LISIBLES A DISTANCE)

Il n'existe aucune coordination internationale officielle sur le marquage couleur. La coordination est assurée de facto, bénévolement, via le site

<https://www.cr-birding.org/>

Voir l'article dédié sur le site du CRBPO

<https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article565>

Les centres de baguage, dont le CRBPO, ne gèrent les informations que sur la base des numéros portés par les bagues métalliques fournies par les centres. Néanmoins, le CRBPO donnant les autorisations pour le marquage individuel doit avoir en sa possession (conformément au règlement intérieur) l'intégralité des données, ce qui inclut les codes, couleurs ou non, posés sur les oiseaux que ce soit dans le cadre du PNRO ou de programmes personnels.

MARQUES ELECTRONIQUES

La mise en relation entre le numéro de bague métallique et l'identifiant de la marque électronique est réalisée lors de l'archivage des données dans MOVEBANK ([voir les instructions spécifiques dans l'article dédié sur le site du CRBPO](#)).

4.1. TYPE MARQUE = Type de marque

Lorsqu'un oiseau est équipé avec des marques auxiliaires, le type de(s) marque(s) est une information OBLIGATOIRE pour toute donnée (bague, re-capture, ré-observation, reprise). En effet, pour les analyses de données, il est indispensable de connaître quels individus sont détectables par quel type de marque, et sur quelle période de temps (cf. perte ou enlèvement de marque auxiliaire).

Les seuls codes possibles sont :

Code	Marques colorées
T	Bague(s) colorée(s) et/ou gravée(s)
TD	Bague « drapeau »
A	Marque(s) alaire(s)
N	Marque nasale
C	Collier
PLUME	Coloration ou décoloration de plumes
D	Autres
Code	Marques électroniques
ARGOS	Balise suivie par satellite (p. ex. Argos, Icarus)
GLS	Géolocateur (enregistreur de lumière)
GPS	Balise se positionnant par l'intermédiaire d'un réseau de satellites (quel que soit le mode de transmission et le réseau satellitaire (GPS, Galileo, ...)
POS	Balise de positionnant par l'intermédiaire de méthodologies autres que les types ARGOS et GPS (ex. GSM, LPVAN, LoRaVan, LTE-M, NB-IoT...
RADIO	Radio-émetteur/transmetteur (VHF, UHF...)
RFID_EXT	Transpondeur externe
AUCUNE	Aucune marque auxiliaire n'a été posée (lors d'un marquage ou n'est portée par l'oiseau (lors d'une recapture ou d'un contrôle)
« Vide »	Aucune information recueillie

Dans le cas où plusieurs marquages ont été posés sur un individu, indiquez impérativement les différents marquages en les séparant par un | (AltGr + 6). Par exemple :

- T|A : indique un marquage sur les pattes ET les ailes,
- GPS|A : pour la pose d'une balise GPS ET un marquage alaire,

NB : La distinction entre pose au tarse versus au tibia ne peut pas être prise en compte. Si vous êtes concerné(e) par ce cas, contactez crbpo@mnhn.fr afin d'obtenir les instructions adaptées au cas particulier vous concernant.

4.2. COULEUR GAUCHE = Marque couleur posée à gauche

4.3. COULEUR DROITE = Marque couleur posée à droite

Lorsqu'un oiseau est équipé avec des marques visibles à distance, cette information est OBLIGATOIRE, à fournir au moins lors de la pose des marques. Idéalement, l'information est à fournir aussi pour toutes les recaptures réobservations reprises, car cela documente la perte de marque, l'altération des marques, l'incertitude de lecture, les doublons de codes.

Si vous posez plusieurs types de marques auxiliaires sur un même oiseau, l'information sur la couleur n'est à fournir que pour le type de marque que vous utilisez principalement pour identifier les individus (p. ex. si vous posez une bague gravée et des marques alaires, mais que c'est le code des marques alaires qui est votre identifiant principal, indiquer l'information pour les marques alaires.).

Si la marque n'a pas de position latéralisée (p. ex. marque nasale, collier), mettre l'information dans le champ GAUCHE.

Les couleurs sont codées sur une ou deux lettres. Chaque couleur est séparée par une barre oblique /. Les drapeaux se codent en rajoutant la lettre F à la couleur (p. ex. Orange sur Jaune sur Drapeau Rouge sera codé O/J/FR).

Les seuls codes possibles sont :

Code	Couleurs	
Ma	Marron	
R	Rouge	
Rf	Rose foncé /Carmin	
Rc	Rose clair	
O	Orange	
J	Jaune	
Vc	Vert clair/ Pistache	
V	Vert	

Bc	Bleu clair	
B	Bleu	
Vi	Violet / Pourpre	
N	Noir	
MT	Bague métallique	EA58958
		6
Ar	Argent	
Wh	Blanc	

4.4. SENS LECTURE GAUCHE = Sens de lecture des marques à gauche

4.5. SENS LECTURE DROIT = Sens de lecture des marques à droite

Lorsqu'un oiseau est équipé avec des marques visibles à distance, cette information est OBLIGATOIRE, à fournir au moins lors de la pose des marques. Idéalement, l'information est à fournir aussi pour toutes les recaptures réobservations reprises, car cela documente la perte de marque, l'altération des marques, l'incertitude de lecture, les doublons de codes.

Si vous posez plusieurs types de marques auxiliaires sur un même oiseau, l'information sur le sens n'est à fournir que pour le type de marque que vous utilisez principalement pour identifier les individus (p. ex. si vous posez une bague gravée et des marques alaires, mais que c'est le code de la bague gravée qui est votre identifiant principal, indiquer l'information pour la bague gravée.). Si la marque n'a pas de position latéralisée (p. ex. marque nasale, collier), mettre l'information dans le champ GAUCHE.

Les seuls codes possibles sont :

Code	Sens de lecture
U	Montant. Du bas vers le haut, du centre de l'oiseau vers l'extérieur, du bord d'attaque vers le bord de fuite de l'aile
D	Descendant. Du haut vers le bas, du l'extérieur de l'oiseau vers le centre, du bord de fuite vers le bord d'attaque l'aile

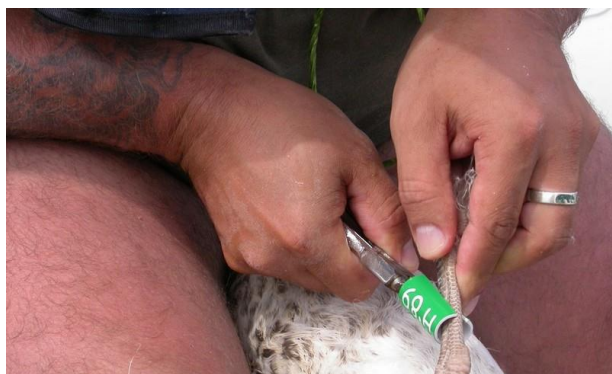


Fig 4.1 : Pose d'une darvic sur un goéland marin. La lecture de la bague se fera de haut en bas donc codé D (Sébastien Provost)

4.6. INSCRIPTION GAUCHE = inscriptions sur la marque gauche

4.7. INSCRIPTION DROITE = inscriptions sur la marque droite

Lorsqu'un oiseau est équipé avec des marques visibles à distance, cette information est OBLIGATOIRE, à fournir au moins lors de la pose des marques. Idéalement, l'information est à fournir aussi pour toutes les recaptures réobservations reprises, car cela documente la perte de marque, l'altération des marques, l'incertitude de lecture, les doublons de codes.

Si vous posez plusieurs types de marques auxiliaires sur un même oiseau, l'information sur l'inscription n'est à fournir que pour le type de marque que vous utilisez principalement pour identifier les individus (p. ex. si vous posez une bague gravée et des marques alaires, mais que c'est le code de la bague gravée qui est votre identifiant principal, indiquer l'information pour la bague gravée.). Si la marque n'a pas de position latéralisée (p. ex. marque nasale, collier), mettre l'information dans le champ GAUCHE. Inscrivez le texte alphanumérique de la marque. Dans le cas où le caractère est une forme, utilisez la typologie ci-dessous :

[Q]	Carré
[R]	Rectangle
[T]	Triangle
[C]	Cercle
[H]	Hexagone
[O]	Octogone
[S]	Etoile
[I]	Trait vertical
[-]	Trait horizontal



Fig 4.2 : Darvic 491 (double marquage) sur les pattes droite et gauche d'un pétrel géant (Jérôme Fournier)

Chapitre 5

Transmission des données des oiseaux déplacés (translocation)

Il peut arriver qu'un individu doive être déplacé d'un site A vers un site B, c'est-à-dire transloqué. Diverses raisons justifient ces translocations, parmi lesquelles les réintroductions. La plus courante est celle d'oiseaux blessés, pris en charge par un Centre de Soins, l'oiseau réhabilité étant relâché sur un lieu différent du lieu de découverte.

Mais comment transmettre les données de ces individus transloqués ? Pour cela, un [masque de saisie](#) permettant la prise en compte de ce déplacement/translocation de l'oiseau a été créé.

Il comporte un certain nombre de champs spécifiques ou adaptés par rapport au masque de saisie « standard », pour la prise en compte de cette translocation.

Seuls les éléments nouveaux ou présentant des différences par rapport aux précédentes sections correspondant à chacun des champs sont exposés ci-après.

5.1. ACTION = Action de baguage

Il s'agit des mêmes informations que dans le paragraphe ACTION = Action de baguage (Voir ACTION = Action de baguage2.6), mais limité à 3 « actions » possibles. Il s'agit de B, C et R.

5.2. Information sur la provenance/découverte

Les informations de lieu et date de provenance/découverte ne sont à fournir que lorsqu'elles sont connues *a minima* au niveau départemental et de l'année.

5.2.1. DATE DECOUVERTE = Date de la découverte de l'oiseau

Il s'agit de la date à laquelle l'oiseau a été recueilli dans la nature. A défaut, il peut s'agir de la date d'entrée dans le centre de soins. Elle se note de la même manière que le champ « DATE = Date de baguage » (Voir 2.8).

5.2.2. PREC DATE DECOUVERTE = Précision sur la date de la découverte de l'oiseau

Il s'agit du même type d'information que pour le champ « PREC DATE = Précision sur la date de la donnée » (Voir 3.13).

Dans le cas où la date de découverte se réfère à la date d'entrée dans le centre de soins, il est peu probable qu'il faille considérer la date comme « précise ».

5.2.3. PAYS DECOUVERTE = Pays où a été découvert cet oiseau

Si l'information est inconnue, laissez vide.

Dans le cas contraire, suivre les indications du cas général, « PAYS = Pays où est effectuée l'action de baguage, contrôle, reprise » (2.10).

5.2.4. DEPT DECOUVERTE = Département où a été découvert cet oiseau

Si l'information est inconnue, laissez vide.

Dans le cas contraire, suivre les indications du cas général, « DEPT = Département où a lieu le baguage, contrôle, reprise » (Voir 2.11).

5.2.5. LOCALITE DECOUVERTE = Commune où a été découvert cet oiseau

Si l'information est inconnue, laissez vide.

Dans le cas contraire, suivre les indications du cas général, « LOCALITE = Commune où a lieu le baguage, contrôle, reprise » (Voir 2.12).

5.2.6. LIEUDIT DECOUVERTE = Lieu-dit où a été découvert cet oiseau

Si l'information est inconnue, laissez vide.

Dans le cas contraire, suivre les indications du cas général, « LIEUDIT = Lieu-dit où est bagué l'oiseau » (Voir 2.13).

5.2.7. LAT DECOUVERTE, LON DECOUVERTE = Latitude et longitude du lieu-dit où a été découvert cet oiseau

Si l'information est inconnue, laissez vide.

Dans le cas contraire, suivre les indications du cas général, « LAT = Latitude & LON = Longitude » (Voir 2.14).

5.2.8. AGE DECOUVERTE

Si l'âge de la découverte est différent de l'âge au relâcher que vous avez noté dans la colonne AGE, veuillez saisir l'âge de la découverte dans la colonne AGE DECOUVERTE

Utilisez les mêmes codes que pour la colonne AGE (cf. section dédiée 2.16)

5.3. Information sur la destination / relâcher

L'information sur la destination n'est à fournir que pour les individus relâchés après translocation. Elle reste vide dans les autres cas (p. ex. oiseau déjà bagué, mort en centre de soins).

5.3.1. DATE RELACHER = Date du relâcher de l'oiseau

Il s'agit de la date à laquelle l'oiseau réhabilité a été relâché dans le milieu naturel. Elle se note de la même manière que le champ « DATE = Date de baguage » (Voir 2.8).

5.3.2. PREC DATE RELACHER = Précision sur la date du relâcher de l'oiseau

Il s'agit du même type d'information que pour le champ « PREC DATE = Précision sur la date de la donnée » (Voir 3.13).

5.3.3. PAYS RELACHER = Pays où a été relâché cet oiseau

Il s'agit du même type d'information que pour le champ « PAYS = Pays où est effectuée l'action de baguage, contrôle, reprise » (2.10).

5.3.4. DEPT RELACHER = Département où a été relâché cet oiseau

Il s'agit du même type d'information que pour le champ « DEPT = Département où a lieu le baguage, contrôle, reprise » (Voir 2.11).

5.3.5. LOCALITE RELACHER = Commune où a été relâché cet oiseau

Il s'agit du même type d'information que pour le champ « LOCALITE = Commune où a lieu le baguage, contrôle, reprise » (Voir 2.12).

5.3.6. LIEUDIT RELACHER = Lieu-dit où a été relâché cet oiseau

Il s'agit du même type d'information que pour le champ « LIEUDIT = Lieu-dit où est bagué l'oiseau » (Voir 2.13).

5.3.7. LAT RELACHER, LON RELACHER = Latitude et longitude du lieu où a été relâché cet oiseau

Si l'information est inconnue, laissez vide.

Dans le cas contraire, suivre les indications du cas général, « LAT = Latitude & LON = Longitude » (Voir 2.14).

5.4. CAUSE TRANSLOCATION = La raison de la translocation de cet oiseau

Définit les causes ayant entraîné la translocation de l'oiseau. L'information doit être obligatoirement indiquée.

Code	Cause translocation
REHABILITATION	Oiseau blessé, déniché, etc, et réhabilité pour un retour à la vie sauvage.
DEGATS	Déplacé pour des atteintes aux élevages, cultures, bâtiments, etc
CONSERVATION	Déplacé dans le cadre d'une réintroduction ou renforcement
RECHERCHE	Déplacé à fins scientifiques
SANITAIRE	Déplacé dans le cadre de procédures liées à la santé publique
SECURITE	Déplacé pour des atteintes aux personnes
JUDICIAIRE	Déplacé suite à saisie judiciaire ou administrative (même s'il transite par un Centre de Soins)

Chapitre 6

La transmission et la circulation des données

6.1. Vers le CRBPO : l'importation des données

Les données de baguage, de contrôle et de reprise sont à renvoyer obligatoirement au CRBPO au moins une fois par an pour la validation annuelle de l'autorisation de capture.

Le CRBPO conseille vivement d'envoyer ses données très régulièrement afin d'accélérer la transmission des informations vers les centrales étrangères et les particuliers. Les bagueurs, eux-mêmes, recevront plus rapidement les données de contrôles/reprises qui les concernent. Certains protocoles exigent une date d'envoi des données différente (STOC, ACROLA, etc.).

L'envoi des données doit se faire sous format numérique (uniquement au format .xls ou .xlsx (MS Excel©¹⁷). Les sections suivantes présentent le traitement des données étape par étape, et les actions qui vous incombent à chaque étape.

6.1.1. Envoi des données

Le bagueur transmet son fichier de données saisies au CRBPO à l'adresse suivante crbpo@mnhn.fr ou/et olivier.dehorter@mnhn.fr ou/et pierre.fiquet@mnhn.fr

¹⁷ L'impératif à l'utilisation du format Excel m'implique pas d'utiliser ce logiciel. L'utilisation de tout tableur OpenSource permettant l'utilisation de ce format est possible.

6.1.2. Accusé de réception des données

Lorsque le CRBPO reçoit un fichier de données, celui-ci est copié sur le serveur central et un accusé de réception vous est envoyé automatiquement. A ce stade, les données sont sauvegardées, mais elles ne sont ni vérifiées, ni importées dans la base de données.

6.1.3. Importation de données

Ultérieurement, vos données sont importées puis vérifiées dans la base de données. Un accusé de traitement de vos données vous est alors envoyé.

Deux possibilités existent :

- Vous n'avez pas d'erreurs, l'accusé de traitement vous l'indiquera explicitement.
- Vous avez des erreurs, vous recevrez un accusé de traitement incluant la totalité des erreurs vous concernant, ce qui ne veut pas dire que vous en soyez directement responsable (cas d'un porteur de programme personnel avec plusieurs bagueurs).

6.1.4. Correction des erreurs

Le message intégrant un fichier d'erreur que ce soit dans un accusé de traitement, ou d'un envoi volontaire du CRBPO vous indique comment corriger les données. Merci de le lire avec la plus grande ATTENTION. Les consignes sont reprises ci-dessous. Ne modifiez en aucun cas la structure du fichier (supprimer ou déplacer des lignes, des colonnes).

Toutes les erreurs potentielles sont colorées :

- Cellule rouge : une erreur concerne cette cellule,
- Cellule rose : une ou plusieurs cellules sont concernées, laquelle ? A la personne concernée de trouver le problème,

- [illegible]

6.2. Vers les bagueurs : l'exportation des données

Les données sont exportées automatiquement selon la fréquence choisie individuellement par les bagueurs (1/8/15 jours, 1/2/6/12 mois).

Si le bagueur ne reçoit pas d'exportation de donnée, cela peut signifier :

- Qu'il n'y a aucune nouvelle donnée le concernant par rapport à l'envoi précédent,
- Que le CRBPO ne dispose pas encore des données de baguage correspondant à ses contrôles/reprises (non encore transmises par le bagueur ou le centre étranger),
- Que le délai d'exportation choisi par le bagueur n'est pas encore atteint,
- Que ses données (bagueage/contrôle/reprise) ne sont pas encore intégrées dans la base,
- Que sa boîte e-mail n'est pas fonctionnelle (changement d'adresse, boîte saturée ...). Dans ce cas, une exportation de données vous a bien été envoyée, mais vous ne pouvez pas la recevoir. Le CRBPO ne peut pas traiter ces e-mails de non-distribution. Assurez-vous que le CRBPO possède toujours une adresse e-mail valide et fonctionnelle (même plusieurs années après votre fin d'activité de bagueur).

6.3. Au sujet des « fichiers erreurs »

Lorsque des erreurs sont détectées dans les importations, un renvoi de ces dernières est fait automatiquement au bagueur sous forme d'un fichier MS Excel®. La première colonne de ce fichier vous indique la première erreur détectée. Toutes les erreurs potentielles sont colorées en rouge.

Vous ferez les corrections sur CE fichier uniquement et dans les cellules à corriger (en général ces cellules sont colorées).

Ne faites AUCUNE modification dans la structure du fichier (Suppression de lignes, etc). De même, ne faites aucune modification dans les cellules grisées.

ATTENTION, seules seront prises en compte les corrections faites sur VOS données i.e celles où vous apparaissez dans la colonne BAGUEUR, et non BG.

Par ailleurs, toutes notations faites dans la colonne bleue « Données à supprimer », comme son titre l'indique, va détruire la donnée (même si vous indiquez « à conserver »). Aussi faites attention !

De plus, les données en grisées ne sont là que pour votre information, et ne peuvent donc être modifiées.

6.4. Les mails « accusés de réception »

Lorsque le CRBPO reçoit un fichier de données, celui-ci est copié sur les ordinateurs sans être vérifié ni importé effectivement dans la base nationale. C'est à ce moment-là qu'un e-mail « accusé de réception » vous est envoyé automatiquement.

Ultérieurement, les données seront vérifiées et, le cas échéant, importées dans la base.

Chapitre 7

Anciennes variables et anciens codes

7.1. ANCIENS THEMES

Pour plus de détails, se référer à la page dédiée du site du CRBPO :
<https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article664> sur les anciens protocoles

CODE	THEMES
1	SEDENTARITE
2	STOC
2	STOC
3	ANTHROPOPHILIE
4	TRANS-SAHARIENS
5	FLUCTUATIONS D'AIRE
6	RENOUVELLEMENT
7	BUSARDS
8	GIBIER
9	REMIZ
10	PALUDICOLES
11	ALOUETTE
12	ORTOLAN
13	BRUANT DES ROSEAUX
14	NATALITE
SPOL	
SPOL MANGEOIRE	
SPOL MOINEAU	
DOMESTIQUE	
HALTE	
HIRONDELLE	
RUSTIQUE	
BRUANTS JAUNE/ZIZI	
AXE2	

7.2. LC = Longueur du corps

FIN D'USAGE : 31 décembre 2019

Cette mesure correspond à la longueur totale de l'oiseau (de la pointe du bec à l'extrémité de la queue). On l'exprime en millimètres. La mesure est effectuée sur un réglet, à plat, l'oiseau sur le dos. La mesure **LC** correspond à la moyenne entre la mesure maxi (cou légèrement tendu) et mini (cou rentré).

7.3. ES = Etat de santé

FIN D'USAGE : 31 décembre 2020

Code	Prélèvement sanguin
0	Relâcher en bonne santé
1	Tiques (uniquement)
2	Blessé à la langue
6	Chancelant
7	Blessé
8	Ancienne blessure
9	Mort
« Vide »	Pas d'information

7.4. EX = Etat sexuel

FIN D'USAGE : 31 décembre 2017

Code	Prélèvement sanguin
0	Rien
1	Début de plaque incubatrice

2	Plaque incubatrice
3	Fin de plaque incubatrice
4	Petite protubérance cloacale
5	Protubérance cloacale
6	Forte protubérance cloacale
7	Protubérance cloacale trace de plaque
8	Protubérance et plaque

7.5. MU = Mue

FIN D'USAGE : 31 décembre 2015

Code	Prélèvement sanguin
0	Sans mue ni plaque incubatrice
1	Avant la mue post-juvénile
2	Mue post-juvénile en cours
3	Mue post juvénile terminée
4	En mue des tectrices
5	En mue des rectrices
6	En mue des rémiges
7	Ventre nu

7.6. AS = Prélèvement sanguin

FIN D'USAGE : 15 octobre 2020

Code	Prélèvement sanguin
0	Aucun prélèvement fait
1	Prélèvement fait
« Vide »	Aucune information recueillie

7.7. RE = Utilisation de la repasse

FIN D'USAGE : 15 octobre 2016

Code	Utilisation de la repasse
0	Pas de repasse
1	Utilisation de la repasse
« Vide »	Aucune information recueillie

7.8. ANCIENNES COULEURS DE BAGUE

FIN D'USAGE : 15 octobre 2020

Code	Couleurs	
Or	Or	
Vf	Vert foncé	
Bf	Bleu foncé	
M	Mauve	

7.9. UN = Centre de soins à l'origine du baguage, contrôle, reprise

FIN D'USAGE : 2016

La codification est UNCS suivi du numéro de département.

Par exemple, pour le centre UNCS de l'Ile Grande, le code est UNCS22.



Fig 7.1 : Effraie des clochers en soin au centre de Pleumeur-Bodou (Le Télégramme)

Chapitre 8

Mises à jour du guide de saisie

8.1. 2016

8.1.1. 2016 v.1

- Nouvelle adresse du CRBPO et mise à jour des contacts
- Modification des informations : Introduction/Conseils pour la saisie des données, THEME, THEME SESSION
- Nouvelles informations : CENTRE, ESPECE, ID_PROG, LIEUDIT, LAT
- Ajout d'informations sur la notation des oiseaux morts à la capture : ES
- Ajout de nouvelles données facultatives : MUE RP, GESTION
- Ajout de la précision demandée pour LP : ¹ mm

8.1.2. 2016 v.2

- Nouvelles informations : CENTRE
- Modification des informations : BG, AGE, DATE, HEURE
- Corrections des informations : EB
- Ajout d'un nouveau code : CS

- Ajout des nouvelles données obligatoires : LIEUDIT, LON, LAT, DS, FS, HS qui étaient facultatives
- Ajout d'une nouvelle donnée facultative : MEMO SESSION
- Suppression d'une donnée facultative : LC

8.1.3. 2016 v.3

- Modification des informations : NC, FS
- Suppression d'un code : RE
- Ajout d'un nouveau code : RE_SESSION

8.1.4. 2016 v.4

- Modification des informations : PO, PN
- Nouvelles informations : LIEUDIT, LAT, LON, CA, CS

8.1.5. 2016 v.5

- Modification des informations : LIEUDIT, NF, CS
- Nouvelles informations : FS, GE, LT, ER
- Transfert de données obligatoires vers les données facultatives: CS, NF

8.2. 2017

8.2.1. 2017 v.1

- Modification des informations : DS, FS, HS
- Transfert de données facultatives vers les données obligatoires: GE

8.2.2. 2017 v.2

- Modification des informations : AGE

8.2.3. 2017 v.3

- Nouvelles informations : P3

8.2.4. août 2017 v.4

- Modification des informations : LAT

8.3. 2018

8.3.1. mars 2018 v.1

- Modification des informations : HS, DS, THEME

8.3.2. mars 2018 v.2

- Correction des informations : SENS LECTURE DROIT

8.3.3. novembre 2018 v.3

- Autres adresses du CRBPO et mise à jour des contacts
- Modification des informations : Introduction/Conseils pour la saisie des données
- Correction des informations : COND REPR
- Modification des informations : CENTRE, ES
- Ajout d'une information : LOCALITE, LIEUDIT,
- Ajout d'informations après l'Annexe A sur les codes à utiliser par espèces et tailles de bagues conseillées

8.3.4. novembre 2018 v.4

- Réorganisation des informations : ES

8.4. 2019

8.4.1. mars 2019 v.1

- Modification des informations : CS, DEPT, THEME, Annexe A

8.4.2. mai 2019 v.2

- Ajout d'une information : PAYS
- Modification des informations : ESPECE, GE
- Nouvelles illustrations à partir de l'ouvrage DEUTSCHE ÜRNITHOLOGENGESellschaft, Measuring Birds / Vogel vermessen, Christ Media Natur, Minden, 2011
- Nouvelle mise en page
- Création d'un document à part : Codes des espèces, tailles et types de bagues recommandés. Ce document comporte de nouvelles informations et recommandations et ne figurera plus en annexe du guide de saisie.

8.4.3. mai 2019 v.3

- Modification des informations : THEME SESSION

8.4.4. octobre 2019 v.4

- Modification des informations : THEME

8.4.5. novembre 2019 v.5

- Ajout d'informations: ACTION

8.5. 2020

8.5.1. avril 2020 v.1

- Adiposité AD : clarification de définition des codes 2 et 3
- ACTION : nouveaux codes possibles BREDOUILLE (aucune capture lors d'une session) et SANS (relâché sans bague)

8.5.2. mai 2020 v.2

- Section 4.3 au sujet des fichiers d'erreurs : clarification des consignes ; à lire

8.5.3. juin 2020 v.3

- ACTION : ajout d'informations

8.5.4. octobre 2020 v.4

- Adiposité AD : clarification des codes
- Etat de santé ES : modification du tableau
- Elimination de l'ancienne variable pour prise de sang AS : l'information est codée avec la nouvelle variable PRELEV_BIO
- Création d'une nouvelle variable pour les prélèvements de tissus biologiques et fluides : PRELEV_BIO
- Création d'une nouvelle variable pour les prélèvements de parasites : PRELEV_PARASITE
- Toute la partie concernant les MARQUAGES AUXILIAIRES (marques lisibles à distances et électroniques) a été entièrement modifiée. Les modifications concernent toutes les variables TYPEMARQUE, COULEUR GAUCHE, COULEUR DROITE, SENS LECTURE GAUCHE, SENS LECTURE DROIT, INSCRIPTION GAUCHE, INSCRIPTION DROITE.
- Refonte complète du CHAPITRE 4 sur les données à envoyer au CRBPO

8.5.5. octobre 2020 v.5

- CENTRE : ajout d'un nouveau centre de baguage BHS, Bosnie-Herzegovine, Sarajevo
- HEURE : ajout d'une précision (si heure inconnue, laisser vide)

- SEXE : ajout d'une consigne (ne pas sexer les passereaux par la biométrie ; cela se fait à l'analyse)
- Circonstances de reprises CIRC REPR : ajout du code 91, trouvé près d'une éolienne
- Révision complète des codes et des consignes pour l'Etat de santé ES. Les nouveaux codes sont à utiliser pour les données collectées à partir du 01/01/2021. La catégorie 1 Tiques (pour présence de tiques) est éliminée. L'information est à fournir en comptant le nombre de tiques autour du bec (code TQ)
- Mue MU : 1) clarification des consignes pour la description du code 0 ; 2) clarification du codage en J ou 0 pour les espèces avec peu ou pas de mue en Europe
- PRELEV_PARASITE : suppression d'une consigne
- Clarification des consignes du chapitre sur la transmission et la circulation des données

8.5.6. octobre 2020 v.6

- GESTION : changement des codes à utiliser (vide/GESTION, et non plus 0/1)

8.5.7. 31 décembre 2020 v.7

- Etat de santé ES : ajout du code PLUME_VOL en lieu et places des codes RECTRICE et REMIGE dans le tableau

8.6. 2021

8.6.1. 15 février 2021 v.1

- Mise à jour du tableau des membres du CRBPO : ajout de Dr Jérôme Fuchs
- Restructuration du guide de saisie : nouvelle pagination, un code par page
- Réorganisation du plan du guide : nouveau classement des codes
- Illustration des codes : ajouts de nouvelles photographies et/ou dessins
- Hyperliens : accès direct aux pages des codes en utilisant la table des matières ; en cliquant sur le code désiré
- Ajout d'un nouveau CENTRE Catalan Ornithological Institute (ICO)
- LIEUDIT nouvelle possibilité de codage d'un lieu-dit qui ne peut être nommé
- Les 5 variables ci-après sont potentiellement utilisées pour encoder la localisation de toute donnée à l'étranger (bague, contrôle par recapture ou visuel ou reprise) : PAYS, LOCALITE, LIEU-DIT, LATITUDE, LONGITUDE.

De nouvelles instructions sont fournies pour vous permettre d'encoder ces données de manière à ce qu'elles soient au format utilisé par le CRBPO et EURING

Etat de santé ES remplacement dans le texte et le tableau de la rubrique 2.27.2 des anciens codes ES par les nouveaux codes

- Plaque incubatrice douteuse P? : précisions sur son utilisation
- Largeur de la rectrice externe chez les bécassines RB : précision sur son utilisation
- Barres de croissance CR précision sur la confusion possible avec une barre de stress
- Masse MA techniques recommandées par le CRBPO
- Ajout d'un nouveau chapitre (6) sur les codes anciens des anciennes versions du guide de saisie
- Mise à jour de la bibliographie

8.6.2. août 2021 v1.1

- Simplification sur les explications de la colonne BAGUEUR
- Précision sur l'utilisation du point-virgule dans LIEUDIT.
- Thème SOINS du champ THEME SESSION et champ connexe (UN) supprimé
- Centre de baguage : Ajout de 2 centres espagnols, modification pour Jersey

8.6.3. décembre 2021 v1.2

- Changement de notre adresse postale sur Paris
- - Précision sur ES = 0 (« Bonne santé »)
- Précision sur les explications de la colonne BAGUEUR
- Précision sur qui reçoit les retours de bagues (Chap 6.2).

8.7. 2022

8.7.1. janvier 2022 v1.0

- Précision sur la notation des bagues avec drapeau (Chap 4.2, 4.3)

8.7.2. Avril 2022 v1.1

- Précision sur COND REPR (Chap 2.24)
- Précision sur la MUE_RP (Chap 3.1.5)
- Correction de formatage des tableaux (Chap 4.1, 4.2, 4.4)
- Précision sur l'écriture des Localité (Chap 2.12)
- Diverses corrections mineures d'affichage et formatage

8.7.3. Juin 2022 v1.2

- Ajout du champ SCORE_MUSCLE
- Précision sur l'obsolescence de certains champs

8.7.4. Juillet 2022 v1.3

- Correction orthographique et précisions dans PRELEV_BIO (3.10.2) et PRELEV_PARASITE (3.10.3).

8.7.5. Aout 2022 v1.4

Ajout d'une modalité dans PRELEV_BIO (3.10.2).

8.7.6. Novembre 2022 v1.5

- Précision sur la détermination de l'AGE 1A pour le cas des espèces à mue post-juv complète (2.16).
- Mise à jour de RE_SESSION (3.12.6) pour y intégrer les « exemples » qui étaient présents sur le site internet.

8.8. 2023

8.8.1. Avril 2023 v1.1

- Suppression d'une ligne inutile dans les types de marque (4.1)
- Correction du « ID_PROG »
- Mise à jour de certains liens, après la refonte du site du CRBPO

8.8.2. Octobre 2023 v1.2

- Création d'un nouveau chapitre sur les champs pour la saisie d'oiseau réhabilité dans un centre de soins (Chapitre 5 : Transmission des données des oiseaux déplacés (translocation)),
et renumérotation des chapitres et titres suivants.

8.8.3. Novembre 2023 v1.3

- Ajout d'un schéma pour décrire le score du muscle pectoral (Voir 3.10.4).

8.9. 2024

8.9.1. Janvier 2024 v1.1

- Corrections orthographiques
- - Correction du code du centre marocain

8.9.2. Janvier 2024 v1.2

- 2.3 - Clarification du code BG
- 2.14 – Précision pour la saisie des champs LONT et LAT

- 2.24 - 2.25 Clarification de la traduction des codes COND_REPR
- 2.25 - Clarification de la traduction des codes CIRC_REPR
- 5.2.8 – Ajout d'un nouveau champs AGE_DECOUVERTE

Chapitre 9

Notes

Chapitre 10

Bibliographie indicative

BAKER J., Identification guide to European non-passerines, BTO, Norfolk, 2016.

BALMER D., COIFFAIT L., CLARK J., ROBINSON R., Bird ringing. A concise guide, BTO, Norfolk, 2008.

BARRETT R.T., PETERZ M., FURNESS R.W., DURINCK J., The variability of biometric measurements, Ringing and Migration, 10: 13-16, 1989.

BIBBY C.J., BURGESS N.D., HILL D.A., MUSTOE S.H., Bird Census Techniques, BTO, 2006.

BIBBY C.J., JONES M., MARSDEN S., Expedition Field Techniques Bird Surveys, Bird Life International, 1998.

BUB H., HAMERSTROM F., WUERTZ-SCHAEFER K., Bird trapping and bird banding. A handbook for trapping methods all over the world, Cornell University Press, Ithaca, 1991.

BUSSE P., MEISSNER W., COFTA T., Bird ringing station manual, De Gruyter, Berlin, 2015.

DEMONGIN L., Guide d'identification des oiseaux en main, 2ème édition, Beauregard-Vendon, 2020.

DEUTSCHE ÜRNITHOLOGEN-GESELLSCHAFT, Measuring Birds / Vogel vermessen, Christ Media Natur, Minden, 2011.

DUQUET M., REEBER S., Comprendre la mue des oiseaux, Delachaux et Niestlé, 2019.

FOURNIER J., MOISAN L., Optimisation du marquage d'oiseaux par la pose de bagues couleurs, Alauda, 82(3): 161-170, 2014.

FREEMAN S., JACKSON W., Univariate Metrics Are Not Adequate to Measure Avian Body Size, The Auk, 107(1):69-74, 1990.

GILBERT G., GIBBONS D.W., EVANS J., Bird Monitoring Methods, BTO, 1998.

GOSLER A.G., GREENWOOD J.J.D., BAKER J.K., KING J.R., A comparison of wing length and primary length as size measures for small passerines: A report to the British Ringing Committee, Ringing and Migration, 16: 65-78, 1995.

GRIESSER M., SCHNEIDER N.A., COLLIS M.-A., ÜVERS A., GUPPY M., GUPPY S., TAKEUCHI N., COLLINS P., PETERS A., HALL M.L., Causes of ring-related leg injuries in birds Evidence and recommendations from four field studies, PLoS ONE, 7(12): e51891, 2012.

HARPER D.G.C., Some comments on the repeatability of measurements, Ringing and Migration, 15: 84-90, 1994.

JENNI L., WINKLER R., The feather-length of small passerines: a measurement for wing-length in live birds and museum skins, Bird Study, 36: 1-15, 1989.

JENNI L., WINKLER R., Moults and ageing of European passerines, Academic Press, London, 1994.

KAISER A., A new multi-category classification of subcutaneous fat deposits of songbirds, Journal of the Field Ornithology, 64: 246-255, 1993.

LABOCHA M.K., HAYES J.P., Morphometric indices of body condition in birds: A review, Journal of Ornithology, 153:1-22, 2012.

MORGAN J.H., Remarks on the taking and recording of biometric measurements in bird ringing, Ring, 26(1): 71-78, 2004.

MOURONVAL J.B., Guide de détermination de l'âge et du sexe des canards, ONCFS, Paris, 2014.

NORTH AMERICAN BANDING COUNCIL, Guide d'étude des bagueurs nordaméricains, Point Reyes Station, 2001.

PILASTRO A., FARRONATO L., FRACASSO G., The use of feather length as a method for measuring the wing shape of passerines, Avocetta, 19: 213-218, 1995.

RALPH C.J., DUNN E.H., Monitoring bird population using mist nets, Studies in avian Biology, n. 29, Cooper Ornithological Society.

REDFERN C.P.F., CLARK J.A., Ringers Manual, British Trust for Ornithology, Thetford, 2001.

SENAR J.C., PASCUAL J., Keel and tarsus length may provide a good predictor of avian body size, Ardea, 85:269-274, 1997.

SHIRIHAI H., SVENSSON L., Handbook of Western Palearctic Birds. vol I Passerines: Larks to Warblers. Helm, London, 2018.

SHIRIHAI H., SVENSSON L., Handbook of Western Palearctic Birds. vol II Passerines: Flycatchers to Buntings. Helm, London, 2018.

SVENSSON L., Identification guide to European passerines, Stockholm, 2006.
SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÔM D., Le guide ornitho, Delachaux-Niestlé, 2016.

WILLIAMS H.M., ROWILCOX S.B., PATTERSON A.J., Photography as a tool for avian morphometric measurements, Journal of Ornithology, doi.org/10.1007/s10336019-01728-w, 2019.